



# Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault

Octobre 2009 - n° 76 - 1 €



**SPÉCIAL OUVERTURE 2009**

# Offre spéciale Ouverture 2009

# ABONNEZ-VOUS VITE



12 n°s pour  
**29 €**  
au lieu de 36 €\*

SOIT  
**2 NUMÉROS GRATUITS**

10 n°s pour  
**29,90 €**  
au lieu de 45 €\*

SOIT  
**3 NUMÉROS GRATUITS**



Photos non contractuelles - DDT + LGE

**Nouveaux chasseurs "Ouverture 2009"**  
**Vous venez d'obtenir votre permis de chasse, pour vous, cette dague et ce couteau !**  
 (sur présentation d'une photocopie de votre permis de chasse).

## BULLETIN D'ABONNEMENT à retourner au Chasseur Français, Service Abonnement 43, rue du Colonel Pierre-Avia - 75015 Paris

- OUI, je m'abonne :**
- 12 n°s Chasseur Français** au prix de **29 €** au lieu de ~~36 €~~ **soit 2 n°s gratuits.** 41.681
  - 10 n°s La revue nationale de la chasse** au prix de **29,90 €** au lieu de ~~45 €~~ **soit 3 n°s gratuits.** 22.624
  - J'ai obtenu mon permis de chasse depuis le 1er août 2009, je joins la photocopie et je reçois les couteaux.**

**RÈGLEMENT** Je règle par chèque à l'ordre du magazine ou par carte bancaire :

N° de carte :

Date de validité :  Cryptogramme\* :

(\*3 derniers chiffres imprimés au dos de la carte bancaire)

Signature :

**MES COORDONNÉES** J'indique mes coordonnées :

Mme  Mlle  M. Nom

Prénom

Adresse (N° et voie)

Code postal  Ville

Téléphone

E.mail

\* Prix de vente en kiosque, autres pays nous consulter au 03.44.62.52.31. Offre valable jusqu'au 31/03/2009 en France métropolitaine.  
 Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Les informations demandées dans ce courrier sont indispensables au traitement de votre demande d'abonnement. Elles pourront être utilisées ultérieurement pour d'autres offres ou cédées à des tiers. Si vous ne le souhaitez pas, merci de cocher la case ci-contre :   
 Diana S.A.S au capital de 16 336 680 Euros SIRET 353 021 041 00069 Siège Social : 48 rue Guynemer - 92865 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

## Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE LA  
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT  
PARC D'ACTIVITÉS LA PEYRIÈRE  
11 RUE ROBERT SCHUMAN  
34433 ST-JEAN-DE-VÉDAS-Cedex  
Tél. : 04 67 42 41 55  
Fax : 04 67 42 66 17  
E-mail : contact@fdc34.com

**Directeur de la publication :**  
Jean-Pierre GAILLARD

**Publicité :**  
Christine VIVÈS 04 67 42 12 26

**Réalisation :**  
Agence de Presse Espace Info  
B. P. 100 - 34131 Mauguio cedex  
Tél. : 04 67 12 05 05  
Fax : 04 67 12 06 07  
(Agence de Presse agréée par la CPPAP)

**Impression :**  
Rockson - RN 113 - 13340 Rognac  
Commission paritaire : 0709 G 85520  
ISSN : 0997-685 X  
**Dépôt légal à parution**

*Reproduction des photos  
et des textes interdite*

*Avec ce numéro,  
Le Pistolier  
PACI*



Au moment où j'écris ces quelques lignes, je mesure l'importance de l'ouverture anticipée du sanglier dans les zones à risque dès le 15 août car c'est la période la plus sensible pour les dégâts sur le vignoble. Je suis bien conscient que la pratique de la chasse aux sangliers pendant cette période estivale n'est pas évidente pour plusieurs raisons : présence de nombreux touristes, conditions climatiques... Je tiens cependant à remercier les chasseurs qui, malgré ces conditions difficiles, interviennent rapidement au plus près des cultures et des vignes afin de limiter les dégâts.



Comme vous avez pu le constater, la gestion du sanglier est d'actualité. J'ai participé au groupe de travail national chargé par le Ministre BORLOO de l'élaboration du Plan National de Maîtrise du Sanglier. Une circulaire qui comprend des fiches action a été adressée aux Préfets afin de mettre en œuvre ce plan dans les départements. Nous allons nous retrouver à l'occasion de plusieurs réunions autour de la table des négociations avec tous les acteurs concernés pour examiner la situation et trouver des solutions pour maîtriser les effectifs dans les secteurs où ils posent problème, notamment dans les zones urbaines et les secteurs à fort risque de collision ou de dégâts agricoles.

Autre sujet de préoccupation, la chasse au gibier d'eau qui a ouvert le vendredi 21 août, la tourterelle des bois et la caille le 29 août. Je continue mon combat pour les dates d'ouverture du gibier d'eau car il est inacceptable qu'il y ait deux poids et deux mesures dans notre pays. Vous pourrez prendre connaissance dans ce numéro des orientations et du travail scientifique effectué sous ma responsabilité depuis 2006. Je suis persuadé que nous allons aborder un tournant décisif qui engagera définitivement notre département et la région vers des dates validées en 2010. Je suis confiant sur les propositions du GEOC qui seront validées par le ministère et qui permettront des avancées significatives pour les prochaines années en matière de dates d'ouverture.

L'ouverture générale du 13 septembre se présente sous les meilleurs auspices, le grand gibier se porte bien, même trop bien parfois, le lièvre est toujours aussi abondant, pour la perdrix la situation est variable suivant les secteurs. Pour le lapin, je remercie la Fédération Nationale des chasseurs, qui mobilise de gros moyens. Chacun connaît ma passion pour cette espèce et mon implication au niveau national, je suis confiant pour l'avenir car les études avancent à grands pas et comme vous le savez je suis persuadé que si nous sauvons le lapin, nous sauvons la chasse. Pour le département, il est important, vu l'explosion des populations dans certains secteurs, de maîtriser les dégâts par une gestion de l'espèce par la pression de chasse. Il est nécessaire d'effectuer des reprises non mercantiles, en fin de saison pour alimenter les zones de garrigues où il est absent et où le risque de dégâts est nul.

Je voudrai enfin aborder un dernier point, la mise en place du CPU (Carnet de Prélèvement Universel), nous sommes une des cinq premières fédérations qui généralise ce carnet dès cette année. Pourquoi servir de cobaye : je pense que la notion de " flicage " évoquée il y a quelques années est maintenant révolue. Si nous voulons défendre notre passion, il nous faut des éléments chiffrés afin de les opposer à nos détracteurs de toujours qui nous pensaient incapables d'effectuer ce travail. Votre contribution par l'utilisation de ce CPU nous permettra de prouver le contraire.

Avant de terminer mon propos, je tiens à vous rappeler que nous devons porter une attention particulière à la sécurité. Que l'on chasse le grand ou le petit gibier, nous devons faire preuve de vigilance à tous les instants. Nous allons poursuivre nos efforts en matière de formation et de prévention, cette année encore nous allons distribuer des casquettes fluo. Que vous pratiquiez la chasse individuelle ou collective, je vous demande la plus grande prudence et la plus grande courtoisie avec les autres utilisateurs de la nature.

Je vous souhaite une excellente ouverture. J'espère que cette nouvelle saison de chasse vous permettra de vivre des moments inoubliables.

**Votre président, Jean-Pierre GAILLARD**

### BULLETIN D'ABONNEMENT

à découper ou à photocopier et à retourner accompagné de votre règlement à :  
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault

Parc d'Activités La Peyrière - 11, rue Robert Schuman - 34433 St-Jean-de-Védas cedex

Je m'abonne à la revue trimestrielle "*Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault*" pour 1 an soit 4 numéros au prix de 4 €uros

Je joins mon règlement à l'ordre de : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault :  chèque bancaire  chèque postal  mandat

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Signature

Nos lecteurs sont priés de signaler tout changement d'adresse à notre siège social pour mise à jour de notre fichier



# Préfecture de l'Hérault

Direction départementale de  
l'agriculture et de la forêt  
Unité Forêt-Nature

## Arrêté N° 2009-I-1368

Dates d'ouverture et de clôture et modalités d'exercice de la chasse à tir pour la campagne 2009-2010

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur

Vu les articles L 424-2 à L424-5 du code de l'environnement,  
Vu les articles R 424-1 à R 424-9 et R 424-17 à R 424-19 du code de l'environnement,  
Vu l'arrêté préfectoral n°2006-I-2911 du 4 décembre 2006 relatif à l'approbation du schéma départemental de gestion cynégétique de l'Hérault,  
Vu l'avis de la fédération départementale des chasseurs,  
Vu l'avis de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,  
Vu l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage réunie le 11 mai 2009,  
Sur proposition de la directrice départementale de l'agriculture et de la forêt,

### Arrête

#### Article 1 :

La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée, pour le département de l'Hérault,

**Du 13 septembre 2009 au 28 février 2010 inclus**

#### Article 2 :

Par dérogation aux dispositions de l'article 1, et sauf dispositions plus restrictives fixées aux articles 3 et 4, les espèces de gibier figurant aux tableaux ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques suivantes :

#### GIBIER SEDENTAIRE

ESPÈCE GIBIER ET DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE	CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES APPLICABLES		
<b>MOUFLON</b> 1 <sup>er</sup> septembre 2009 au 28 février 2010  <b>Tir à balle obligatoire</b>	Transmission obligatoire (courrier ou saisie internet) à la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault des constats de tir ou des dispositifs de marquage non utilisés dans les 10 jours suivant la clôture de la chasse de l'espèce		
	1 <sup>er</sup> septembre 2009	12 septembre 2009	Chasse réservée aux détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle, à l'affût ou à l'approche accompagné d'un guide agréé par la fédération départementale des chasseurs ou par l'office national des forêts. L'accompagnement d'un guide sur les terrains domaniaux n'est pas obligatoire en chasse dirigée
	13 septembre 2009	28 février 2010	Chasse en battue, à l'affût ou à l'approche accompagné d'un guide agréé par la fédération départementale des chasseurs ou par l'ONF. L'accompagnement d'un guide sur les terrains domaniaux n'est pas obligatoire en chasse dirigée
<b>CHEVREUIL</b> 1 <sup>er</sup> Juin 2009 au 28 février 2010  <b>Tir à balle obligatoire</b>	Transmission obligatoire (courrier ou saisie internet) à la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault des constats de tir ou des dispositifs de marquage non utilisés dans les 10 jours suivant la clôture de la chasse de l'espèce		
	1 <sup>er</sup> juin 2009	12 septembre 2009	Chasse du seul brocard, réservée aux détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle, exclusivement à l'affût ou à l'approche accompagné d'un guide agréé par la fédération départementale des chasseurs ou par l'office national des forêts. L'accompagnement d'un guide sur les terrains domaniaux n'est pas obligatoire en chasse dirigée
	13 septembre 2009	10 janvier 2010	Chasse sans distinction de sexe, en battue, à l'affût ou à l'approche
	11 janvier 2010	28 février 2010	Chasse sans distinction de sexe, exclusivement à l'affût ou à l'approche accompagné d'un guide agréé par la fédération départementale des chasseurs ou par l'Office national des forêts. L'accompagnement d'un guide sur les terrains domaniaux n'est pas obligatoire en chasse dirigée
	Pour la saison 2010-2011, ouverture par anticipation le 1 <sup>er</sup> juin 2010		Dans les conditions spécifiques prévue du 1 <sup>er</sup> juin au 12 septembre 2009

<b>Cerf</b> 1 <sup>er</sup> septembre 2009 au 28 février 2010  <b>Tir à balle obligatoire</b>	Transmission obligatoire (courrier ou saisie internet) à la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault des constats de tir ainsi que des photographies de l'animal prélevé ou des dispositifs de marquage non utilisés dans les 10 jours suivant la clôture de la chasse de l'espèce		
	1 <sup>er</sup> septembre 2009	12 septembre 2009	Chasse réservée aux détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle, exclusivement à l'affût ou à l'approche accompagné d'un guide agréé par la fédération départementale des chasseurs ou par l'ONF. L'accompagnement d'un guide sur les terrains domaniaux n'est pas obligatoire en chasse dirigée.
	13 septembre 2009	10 octobre 2009	Chasse exclusivement à l'affût ou à l'approche accompagné d'un guide agréé par la fédération départementale des chasseurs ou par l'ONF. L'accompagnement d'un guide sur les terrains domaniaux n'est pas obligatoire en chasse dirigée.
	11 octobre 2009	10 janvier 2010	Chasse en battue, à l'affût ou à l'approche accompagné d'un guide agréé par la fédération départementale des chasseurs ou par l'ONF. L'accompagnement d'un guide sur les terrains domaniaux n'est pas obligatoire en chasse dirigée.
	11 janvier 2010	28 février 2010	Chasse exclusivement à l'affût ou à l'approche accompagné d'un guide agréé par la fédération départementale des chasseurs ou par l'ONF. L'accompagnement d'un guide sur les terrains domaniaux n'est pas obligatoire en chasse dirigée.
<b>Sanglier</b> 15 août 2009 au 31 janvier 2010 au soir  <b>Tir à balle obligatoire</b>	Chasse autorisée les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.		
	15 août 2009	12 septembre 2009	Chasse uniquement en battue dans les conditions précisées ci-dessous, après déclaration préalable en mairie, à la gendarmerie et auprès de l'ONCFS
	ainsi qu'en temps de neige		
	13 septembre 2009	31 janvier 2010	Sur les unités de gestion grand gibier de plaine n°7, 8, 9, 16, 17, 24 et 25, le tir du sanglier à titre individuel est autorisé tous les jours sauf le mardi (voir carte en annexe)
	Conformément aux dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique, la chasse en battue ne peut se pratiquer qu'à partir de 3 personnes, sous la direction du détenteur du droit de chasse ou de son délégué, qui doit être en mesure de présenter à toute réquisition un registre obligatoire délivré par la fédération départementale des chasseurs aux titulaires des droits suffisants et dans lequel seront consignés, avant chaque battue, la date, le lieu, le nombre, le nom et la signature des participants, et après la battue, les résultats obtenus.		
Par dérogation aux dispositions de l'article 4, à partir du 15 août 2009		la chasse dans les vignes est autorisée sous réserve du consentement de l'exploitant sur des populations de sangliers mettant en danger les récoltes.	
<b>Renard</b> 15 août 2009 au 28 février 2010	15 août 2009	12 septembre 2009	Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier peut également chasser le renard à partir du 15 août 2009 dans les conditions spécifiques figurant ci-dessus pour le chevreuil et pour le sanglier.
	13 septembre 2009	31 janvier 2010	Tir à balle ou à plomb d'un diamètre égal ou inférieur à 4 mm.
	1 <sup>er</sup> janvier 2010	28 février 2010	Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier peut également chasser le renard dans les conditions spécifiques figurant ci-dessus pour le chevreuil et pour le sanglier. Chasse autorisée seulement les mercredis, samedis et dimanches, en battue organisée comportant un minimum de 3 personnes conformément aux dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique, sous la direction du détenteur du droit de chasse ou de son délégué, après déclaration préalable en mairie, à la gendarmerie et au service départemental de l'ONCFS : tir à balle ou à plomb d'un diamètre égal ou inférieur à 4 mm.
<b>Lièvre</b> 13 septembre 2009 au 25 décembre 2009 au soir			
<b>Perdrix rouge</b> 4 octobre 2009 au 29 novembre 2009 au soir			
<b>Lapin, faisan</b> 13 septembre 2009 au 31 janvier 2010 au soir			
<b>Corneille noire, Pie bavarde</b> 13 septembre 2009 au 28 février 2010	1 <sup>er</sup> février 2010	28 février 2010	La chasse de ces espèces n'est autorisée qu'au poste (affût construit de la main de l'homme) le fusil démonté ou sous étui à l'aller comme au retour, chien tenu en laisse pour se rendre au poste et utilisé uniquement pour le rapport, déplacement pendant lequel il sera accompagné par son maître

## GIBIER D'EAU ET OISEAUX DE PASSAGE

**Caille des blés, alouette des champs, bécasse des bois, pigeon ramier, pigeon biset, pigeon colombin, tourterelle des bois, tourterelle turque, grive draine, grive litorne, grive mauvis, grive musicienne, merle noir, gibier d'eau et autres oiseaux de passage**

Conditions générales et spécifiques applicables (selon arrêtés ministériels)

**Article 3**

Afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier :

- Les mardis non fériés, la chasse à tir est interdite sauf :
  - celle d'un gibier soumis au plan de chasse (uniquement à l'approche),
  - celle du gibier d'eau et du gibier de passage (à l'exception de la bécasse des bois) pratiquée au poste (affût construit de la main de l'homme), le chien n'étant utilisé que pour le rapport.

■ Conformément au schéma départemental de gestion cynégétique, la tenue du carnet de prélèvements délivré par la fédération départementale des chasseurs est obligatoire pour toutes les espèces de petit gibier et de migrateurs ainsi que pour les sangliers prélevés dans le cadre du tir individuel. Le carnet de prélèvements est à présenter à tous les agents chargés de la police de la chasse, mentionnés au 1° de l'article L.428-20 du code de l'environnement. Il devra être retourné, utilisé ou non, à la fédération départementale des chasseurs ou saisi sur Internet, à la fin de chaque saison de chasse et avant le 15 mars de l'année en cours.

■ Pour la bécasse, le prélèvement maximal suivant est autorisé pour le département de l'Hérault :

- 3 bécasses maximum par chasseur et par jour,
  - 30 bécasses maximum par chasseur pour la saison de chasse.
- Il devra être consigné dans le carnet de prélèvements prévu ci-dessus en cochant la date correspondante.

■ La chasse de la perdrix grise est interdite sur le territoire des communes des Unités de Gestion petit gibier n°1 et 2.

■ La chasse de la bécasse, des grives et du merle noir est interdite une demi-heure avant le lever et après le coucher du soleil (heure légale de Montpellier).

■ Sur l'ensemble des communes de l'Unité de Gestion petit gibier n°2 :

- du 13 septembre au 3 octobre 2009, la chasse du gibier sédentaire hors espèces soumises à un plan de chasse ne sera ouverte que le mercredi, samedi et dimanche ;
- la chasse de la perdrix rouge sera ouverte uniquement les dimanches.

**Article 4 :**

La chasse dans les vignes n'est pas autorisée avant le 4 octobre 2009, sauf sur les populations de sangliers mettant en péril les récoltes, sous réserve du consentement de l'exploitant concerné.

**Article 5 :**

La chasse en temps de neige est interdite, sauf :

- pour le gibier d'eau, sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs, marais non asséchés et dans la zone de chasse maritime, le tir au dessus de la nappe d'eau étant seul autorisé,
- pour le grand gibier soumis au plan de chasse,
- pour le sanglier selon les modalités précisées à l'article 2.

**Article 6 :**

Pour la saison 2010-2011, la chasse à l'approche du chevreuil sera ouverte par anticipation le 1er juin 2010, dans les conditions spécifiques précisées dans la 4ème colonne du tableau de l'article 2.

**Article 7 :**

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Montpellier dans les conditions prévues par l'article R 421-1 du code de justice administrative, dans le délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication.

**Article 8 :**

Le secrétaire général de la préfecture, la directrice départementale de l'agriculture et de la forêt et les agents énumérés aux articles L 428-20 à 23 du code de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans toutes les communes du département par les soins du maire, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault, et dont les copies seront adressées :

- aux sous-préfets de BÉZIERS et LODÈVE,
- au directeur interdépartemental des affaires maritimes,
- au colonel, commandant le groupement de gendarmerie,
- au directeur départemental de la sécurité publique,
- au chef de service départemental de l'ONCFS,
- au directeur de l'agence interdépartementale de l'ONF,
- aux lieutenants de louveterie,
- au président de la fédération départementale des chasseurs,
- au président de l'association des gardes chasse particuliers de l'Hérault.

A Montpellier le 8 juin 2009

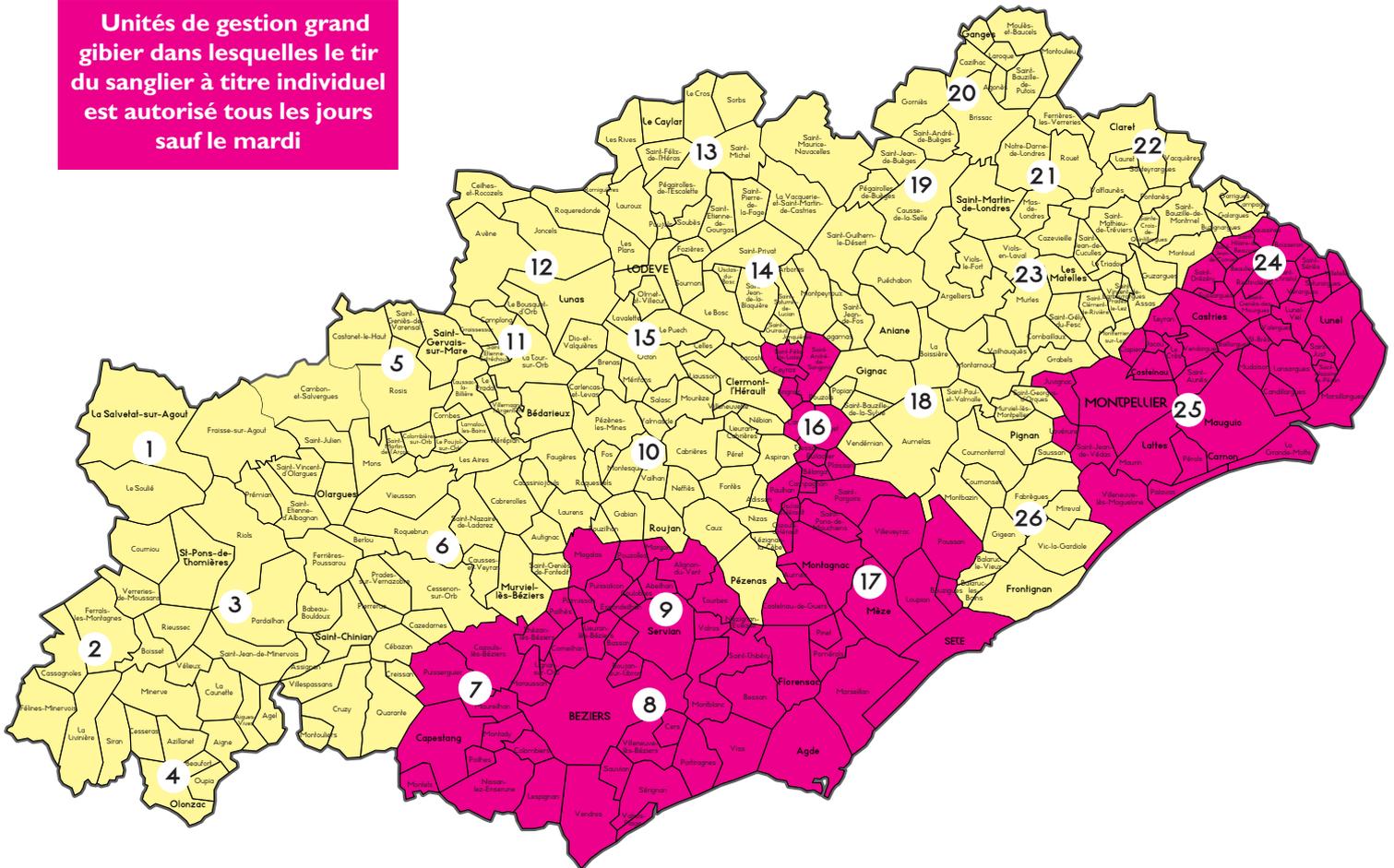
**Le Préfet**

Pour le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général

Patrice LATRON

Unités de gestion grand gibier dans lesquelles le tir du sanglier à titre individuel est autorisé tous les jours sauf le mardi



## Heures légales du lever et coucher du soleil à Montpellier

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER		FÉVRIER	
1	M L:07h08, C:20h20, -3	1	J L:07h42, C:19h25, -3	1	D L:07h20, C:17h35, -3	1	M L:07h57, C:17h09, -1	1	V L:08h17, C:17h18, +1	1	L L:08h01, C:17h55, +2
2	M L:07h09, C:20h18, -3	2	V L:07h43, C:19h23, -3	2	L L:07h21, C:17h34, -3	2	M L:07h59, C:17h08, -1	2	S L:08h18, C:17h19, +1	2	M L:08h00, C:17h56, +2
3	J L:07h10, C:20h16, -3	3	S L:07h44, C:19h21, -3	3	M L:07h22, C:17h32, -3	3	J L:08h00, C:17h08, -1	3	D L:08h18, C:17h20, +1	3	M L:07h59, C:17h58, +3
4	V L:07h11, C:20h14, -3	4	D L:07h45, C:19h20, -3	4	M L:07h24, C:17h31, -3	4	V L:08h01, C:17h08, -1	4	L L:08h18, C:17h21, +1	4	J L:07h57, C:17h59, +3
5	S L:07h12, C:20h12, -3	5	L L:07h46, C:19h18, -3	5	J L:07h25, C:17h30, -3	5	S L:08h02, C:17h07, -1	5	M L:08h17, C:17h22, +1	5	V L:07h56, C:18h00, +3
6	D L:07h13, C:20h11, -3	6	M L:07h47, C:19h16, -3	6	V L:07h26, C:17h29, -3	6	D L:08h03, C:17h07, -1	6	M L:08h17, C:17h23, +1	6	S L:07h55, C:18h02, +3
7	L L:07h14, C:20h09, -3	7	M L:07h49, C:19h14, -3	7	S L:07h28, C:17h27, -3	7	L L:08h04, C:17h07, -1	7	J L:08h17, C:17h24, +1	7	D L:07h54, C:18h03, +3
8	M L:07h16, C:20h07, -3	8	J L:07h50, C:19h13, -3	8	D L:07h29, C:17h26, -3	8	M L:08h05, C:17h07, -1	8	V L:08h17, C:17h25, +1	8	L L:07h52, C:18h05, +3
9	M L:07h17, C:20h05, -3	9	V L:07h51, C:19h11, -3	9	L L:07h30, C:17h25, -2	9	M L:08h06, C:17h07, -1	9	S L:08h17, C:17h26, +1	9	M L:07h51, C:18h06, +3
10	J L:07h18, C:20h03, -3	10	S L:07h52, C:19h09, -3	10	M L:07h32, C:17h24, -2	10	J L:08h06, C:17h07, -1	10	D L:08h16, C:17h27, +1	10	M L:07h50, C:18h07, +3
11	V L:07h19, C:20h02, -3	11	D L:07h53, C:19h07, -3	11	M L:07h33, C:17h23, -2	11	V L:08h07, C:17h07, -1	11	L L:08h16, C:17h28, +1	11	J L:07h49, C:18h09, +3
12	S L:07h20, C:20h00, -3	12	L L:07h54, C:19h06, -3	12	J L:07h34, C:17h22, -2	12	S L:08h08, C:17h07, -1	12	M L:08h16, C:17h29, +2	12	V L:07h47, C:18h10, +3
13	D L:07h21, C:19h58, -3	13	M L:07h56, C:19h04, -3	13	V L:07h35, C:17h21, -2	13	D L:08h09, C:17h07, -1	13	M L:08h15, C:17h30, +2	13	S L:07h46, C:18h11, +3
14	L L:07h22, C:19h56, -3	14	M L:07h57, C:19h02, -3	14	S L:07h37, C:17h20, -2	14	L L:08h10, C:17h08, -1	14	J L:08h15, C:17h32, +2	14	D L:07h44, C:18h13, +3
15	M L:07h23, C:19h54, -3	15	J L:07h58, C:19h01, -3	15	D L:07h38, C:17h19, -2	15	M L:08h10, C:17h08, +0	15	V L:08h15, C:17h33, +2	15	L L:07h43, C:18h14, +3
16	M L:07h24, C:19h52, -3	16	V L:07h59, C:18h59, -3	16	L L:07h39, C:17h18, -2	16	M L:08h11, C:17h08, +0	16	S L:08h14, C:17h34, +2	16	M L:07h41, C:18h15, +3
17	J L:07h26, C:19h51, -3	17	S L:08h01, C:18h57, -3	17	M L:07h41, C:17h17, -2	17	J L:08h12, C:17h09, +0	17	D L:08h13, C:17h35, +2	17	M L:07h40, C:18h17, +3
18	V L:07h27, C:19h49, -3	18	D L:08h02, C:18h56, -3	18	M L:07h42, C:17h16, -2	18	V L:08h13, C:17h09, +0	18	L L:08h13, C:17h36, +2	18	J L:07h39, C:18h18, +3
19	S L:07h28, C:19h47, -3	19	L L:08h03, C:18h54, -3	19	J L:07h43, C:17h15, -2	19	S L:08h13, C:17h09, +0	19	M L:08h12, C:17h38, +2	19	V L:07h37, C:18h19, +3
20	D L:07h29, C:19h45, -3	20	M L:08h04, C:19h53, -3	20	V L:07h44, C:17h15, -2	20	D L:08h14, C:17h10, +0	20	M L:08h12, C:17h39, +2	20	S L:07h35, C:18h21, +3
21	L L:07h30, C:19h43, -3	21	M L:08h06, C:18h51, -3	21	S L:07h46, C:17h14, -2	21	L L:08h14, C:17h10, +0	21	J L:08h11, C:17h40, +2	21	D L:07h34, C:18h22, +3
22	M L:07h31, C:19h41, -3	22	J L:08h07, C:18h49, -3	22	D L:07h47, C:17h13, -2	22	M L:08h15, C:17h11, +0	22	V L:08h10, C:17h42, +2	22	L L:07h32, C:18h23, +3
23	M L:07h32, C:19h40, -3	23	V L:08h08, C:18h48, -3	23	L L:07h48, C:17h12, -2	23	M L:08h15, C:17h11, +0	23	S L:08h09, C:17h43, +2	23	M L:07h31, C:18h25, +3
24	J L:07h33, C:19h38, -3	24	S L:08h09, C:18h46, -3	24	M L:07h49, C:17h12, -2	24	J L:08h16, C:17h12, +0	24	D L:08h08, C:17h44, +2	24	M L:07h29, C:18h26, +3
25	V L:07h35, C:19h36, -3	25	D L:07h11, C:17h45, -3	25	M L:07h51, C:17h11, -2	25	V L:08h16, C:17h12, +0	25	L L:08h08, C:17h46, +2	25	J L:07h28, C:18h27, +3
26	S L:07h36, C:19h34, -3	26	L L:07h12, C:17h43, -3	26	J L:07h52, C:17h11, -2	26	S L:08h16, C:17h13, +0	26	M L:08h07, C:17h47, +2	26	V L:07h26, C:18h29, +3
27	D L:07h37, C:19h32, -3	27	M L:07h13, C:17h42, -3	27	V L:07h53, C:17h10, -2	27	D L:08h17, C:17h14, +0	27	M L:08h06, C:17h48, +2	27	S L:07h24, C:18h30, +3
28	L L:07h38, C:19h31, -3	28	M L:07h15, C:17h41, -3	28	S L:07h54, C:17h10, -2	28	L L:08h17, C:17h15, +0	28	J L:08h05, C:17h50, +2	28	D L:07h23, C:18h31, +3
29	M L:07h39, C:19h29, -3	29	J L:07h16, C:17h39, -3	29	D L:07h55, C:17h09, -2	29	M L:08h17, C:17h15, +1	29	V L:08h04, C:17h51, +2		
30	M L:07h40, C:19h27, -3	30	V L:07h17, C:17h38, -3	30	L L:07h56, C:17h09, -2	30	M L:08h17, C:17h16, +1	30	S L:08h03, C:17h52, +2		
		31	S L:07h18, C:17h36, -3			31	J L:08h17, C:17h17, +1	31	D L:08h02, C:17h54, +2		

Selon l'article 3 de l'arrêté préfectoral, la chasse de la bécasse, des grives et du merle noir est interdite une demi-heure avant le lever et après le coucher du soleil (heure légale à Montpellier)

# Communiqué du Président Jean-Pierre GAILLARD

## à l'attention des chasseurs de gibier d'eau

Il est important pour moi de faire le point sur l'évolution possible des dates d'ouvertures pour les mois à venir en fonction d'une politique que j'ai personnellement clairement affiché depuis 2006 avec un travail effectué depuis cette date par la Fédération des chasseurs de l'Hérault et la commission eau en collaboration avec l'Institut Méditerranéen, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et des cinq associations environnementalistes dont la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

### A) Ouverture sur les Marais

**Janvier 2006** : Proposition par la Fédération d'un cycle d'étude de trois ans (2006 - 2007 - 2008) sur la nidification réelle sur les marais de l'Hérault sur la base du protocole ONCFS. Accord de tous les partenaires, mise en place d'avril à août chaque année avec sur chaque point un représentant fédéral, un représentant de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et un environnementaliste.

**Objet entre autre de l'étude** : vérifier de la ponte à l'envol si la dernière Foulque macroule volante s'envole le 20 septembre, date retenue par l'Europe (100 % d'oiseaux volants) et donc ouverture au 21 septembre. L'étude porte également sur le Colvert et la Nette rousse.

**En Juillet 2008**, une décision du Ministère nous a avancé la date de l'ouverture de la Foulque au 21 août suite entre autre à des manifestations de chasseurs et l'appui de tous les politiques sans exception pour notre département.

Cette décision qui m'a valu des critiques injustifiées d'une fédération voisine, s'est en fait appuyée sur une décision politique et une position scientifique, cette dernière s'appuyant sur deux ans d'études précitées qui démontraient que dans le pire des cas l'envol de la dernière Foulque se faisait le 30 août et donc avec la décade de chevauchement l'ouverture pouvait se faire le 21 août, date validée par le Ministère et les environnementalistes

dans les arrêtés d'ouverture de la chasse au gibier d'eau en 2008 et en 2009.

Les trois ans d'études s'étant achevés fin août 2008, nous avons pris la décision de recruter un ingénieur fin octobre pour rédiger le rapport scientifique en français et en anglais pour le publier dans une revue internationale afin de le rendre inattaquable en Conseil d'Etat.

Cette synthèse de trois ans démontre pour la Foulque, le Colvert et la Nette rousse que l'envol se fait au plus tard le 20 août ce qui entraîne de fait pour le futur, si nos études sont retenues, une ouverture légale au 21 août et la possibilité de négocier avec la décade de chevauchement une ouverture entre le 11 août et le 21 août.

Ce rapport a été validé par tous les participants à l'étude et transmis au Ministère, au GEOC (Groupe d'Experts sur les Oiseaux et leur Chasse), à la Fédération Nationale des Chasseurs, à l'ONCFS, à Jérôme BIGNON (responsable de la Table Ronde), aux Députés, Sénateurs, Président de Région et du Conseil Général par mes soins et aux organisations environnementalistes nationales par les associations départementales ayant participé à l'étude.

Je pensais que ce rapport pourrait être analysé par le GEOC créé en aval par le Ministre pour l'ouverture 2009, malheureusement sa composition ayant tardé, il n'a été mis en place que le 17 Juillet 2009, ce qui a entraîné de fait l'étude de notre dossier qu'à partir de septembre au plus tôt et donc des conclusions pour l'ouverture 2010.

### B) Ouverture sur le Domaine Public Maritime

Une précision d'entrée, souvent le problème de l'ouverture du Domaine Public Maritime et des Marais est mélangé dans l'esprit de gens, d'où une explication sur le Domaine Public Maritime.

Le problème est lié au décalage de trois semaines entre l'Atlantique et la Méditerranée. Si tout le monde s'accorde

à dire que ce décalage est totalement injustifié, les manifestations depuis trois ans n'ayant rien changé, nous avons pris la décision avec les mêmes partenaires début 2009 d'enclencher un cycle d'étude sur 2009, 2010 et 2011 pour étudier s'il y avait de la nidification sur les plans d'eau uniquement, des Domaines Publics Maritimes de l'étang de l'Or, de Villeneuve les Maguelone, de Frontignan, du Bassin de Thau et d'Agde à Vendres, auxquels nous avons rajouté trois étangs non DPM (Vic la Gardiole, Le Méjean et du Grec).

Ces études portent sur deux mois juillet et août mais pour 2009 nous avons étudié sur quatre mois mai - juin - juillet - août. Le résultat est édifiant. Rien, aussi nous allons rapidement envoyer au GEOC un pré-rapport 2009 demandant pour 2010 une ouverture sur les plans d'eau au premier samedi d'août et l'engagement de notre part de terminer les études sur 2010 et 2011 en fournissant un rapport tous les ans et un rapport de synthèse définitif en 2011.

Je terminerai ce communiqué en remerciant tous les acteurs qui pendant ces années ont passé des dizaines d'heures sur le terrain, la Commission eau de la Fédération qui a validé unanimement mes orientations, aux politiques toutes tendances confondues qui nous ont soutenu.

Je veux dire aussi à tous les chasseurs de gibier d'eau qu'au prochain numéro, un communiqué sur un rapport de quatre ans (2006, 2007, 2008, 2009) sur la migration de retour par le radar de l'Institut Méditerranéen sera expliqué dans la revue par Jean-Claude RICCI son directeur scientifique.

Ce rapport expliquera sur des bases solides que la fermeture de certaines espèces pourrait être échelonnée sur février 2010 après étude du GEOC et transmission au Ministre.

A bientôt de vous informer et merci de votre soutien.

# L'AG des fédérations côtières dans l'Hérault

Récemment relancée pour œuvrer à la défense des sauvagins -qui en ont bien besoin en ce moment-, l'Union des Fédérations Côtières sous la présidence d'Yves Butel, président de la Somme et de Charles-Henri de Ponchalon, président de la Fédération Nationale des Chasseurs, s'est réunie en assemblée générale à la fédération de l'Hérault le trois juillet dernier. Jérôme Bignon, Président du " groupe chasse " à l'assemblée nationale ainsi que des " tables rondes " sur la chasse qui se poursuivent en ce moment même, avait fait le déplacement ce jour-là. L'occasion d'une séance d'explications très franches sur tous les dossiers " chauds " qui ont agité ces derniers temps le monde de la chasse à l'eau...

" La création du GEOC a été reportée par trois fois, nous allons arriver au mois d'août et rien n'aura bougé... On nous promène ! " C'est en ces termes choisis que le président Jean-Pierre Gaillard n'a pas hésité à interpeller Jérôme Bignon, Président du groupe chasse de l'assemblée nationale et des " tables rondes " qui ont lieu dans le cadre du Grenelle de la chasse, lors de l'AG des côtiers qui s'est tenue dans l'Hérault le trois juillet dernier. Avant de poursuivre : " Dans l'Hérault, nous avons dépensé 15 000 euros pour payer un ingénieur à réaliser une étude sur la nidification qui ait un impact direct sur l'ouverture à venir. On nous avait dit que cette étude serait examinée et validée par le GEOC, qui devait être créé le 15 avril dernier mais depuis, de mois en mois, on nous balade et personne ne répond à nos multiples courriers de relance ! Donc, on nous demande de fournir des études et on les fournit. On nous promet de les examiner en 2009, personne ne le fait. Et maintenant on nous dit que cela se fera en 2010, dans le meilleur des cas...

Réponse de Jérôme Bignon, visiblement troublé : " Borloo, il est sincère. Pour lui, dans sa tête, il suffisait de claquer des doigts pour que le GEOC existe. C'est beaucoup plus compliqué que cela (...) les écologistes n'en veulent pas du GEOC, parce que jusque là, c'était eux, les seuls informateurs de l'administration et ça leur allait très bien (...) vous n'avez pas idée des centaines d'heures qu'il a fallu pour créer le GEOC, c'est ultra-compliqué ! "



De gauche à droite : Charles-Henri de Ponchalon Président de la fédération nationale des chasseurs, Yves Butel, Président de la Fédération des chasseurs de la Somme et de l'Union des Fédérations Côtières, Jérôme Bignon Député de la Somme, Président du Groupe Chasse à l'Assemblée Nationale, Alain Esclopé Président de la fédération des chasseurs des Pyrénées-Orientales, Jean-Pierre Gaillard Président de la fédération des chasseurs de l'Hérault.

## Fallait-il boycotter les tables rondes ?

Interpelé à plusieurs reprises par les présidents " côtiers ", présents ce jour-là, de façon franche et " virile ", le député Bignon s'est " lâché ", comme on dit vulgairement. Au sujet des moratoires issus des tables rondes, notamment : " Est-ce que vous croyez que sur le grand tétaras, on aurait pu empêcher le moratoire ? Le moratoire il était acquis, quand on a commencé à en parler. Moi je peux vous le raconter, j'étais dans le bureau du ministre, dans des situations où vous n'étiez pas là. J'ai entendu des choses qui me révoltaient... mais il y a aussi un principe de réalité, il y a des moments où on ne peut pas faire autre chose que ce qui était prévu. "

Du coup, certains représentants cynégétiques ont interrogé Jérôme Bignon

sur l'opportunité de " boycotter " les tables rondes à l'avenir. Réponse de ce dernier : " Non. Vous avez eu raison d'être là. Il faut être présent et techniquement bons. Surtout, ne pas pratiquer la politique de la chaise vide, parce que les absents ont toujours tort. Si vous partez, vous perdrez. Donc, je crois que la méthode est bonne et qu'il faut continuer. Je persiste à penser que les différents Grenelle ont permis d'avancer progressivement vers une normalisation des rapports entre les partenaires... Et je dis au président Bettig : vous avez pris des coups, c'est normal. Mais un jour ou l'autre, vos positions vous seront créditées. "

## De la nécessité de connaître pour prélever

En tout état de cause, ce qui est claire-

ment ressorti de ces discussions au sujet des moratoires, c'est évidemment la nécessité absolue pour le monde de la chasse d'avancer en urgence sur le dossier du suivi des prélèvements. Pour Jérôme Bignon, " le monde de la chasse a été pénalisé pour des problèmes de connaissances ". Même constat, en forme d'aveu, d'Yves Buttet, le président des côtiers : " sur le courlis, on s'est retrouvé un peu sec, parce que nous étions à cours d'arguments. On avait des sentiments empiriques, mais pas de données scientifiques. " D'après le député Bignon, la défense de la chasse sur le plan réglementaire et juridique ne pourra reposer à l'avenir que sur le travail technique et la certitude scientifique : " ce qui est bon pour vous c'est que maintenant, nous sommes dans un vrai débat. Et vous avez beaucoup d'éléments pour gagner, sachez les utiliser, les valoriser. "

## Explications franches et viriles...

Un exemple emblématique ; le dossier de la destruction de oies en Hollande : " On a un vrai problème d'ordre philosophique sur les oies, " d'après le député Bignon. " Au nom de la protection, les hollandais tuent des oiseaux par milliers ; alors que nous, au nom de la chasse, on nous conteste le droit d'en prélever quelques centaines de plus en février. Comprenez qui pourra. Ce qui est certain, c'est que là, on a levé un lièvre ! C'est typiquement le genre de



**Comprenez qui pourra : au nom de la protection, les Hollandais tuent des milliers d'oies sauvages, alors que nous, au nom de la chasse on nous conteste d'en prélever quelques unes au mois de février**



démarches qu'il faut multiplier pour défendre les chasseurs ; se saisir d'un problème, aller voir sur place, revenir, témoigner, revendiquer. Maintenant, il faut qu'on ait un débat stratégique. En tant qu'avocat, je peux vous dire que vous êtes en bonne position pour élaborer une bonne stratégie de défense de la chasse. Mesurez l'atout que vous avez dans votre manche ; au poker, ce serait un brelan d'as. Ne le gaspillez pas pour des " mesurette ". Imaginez que les écoles n'ont même pas bronché devant cette horreur, ils sont en mauvaise posture. Alors, soyez tactiques. L'objectif c'est quoi ? C'est que vous puissiez chasser les oies. Il faut qu'avant les élections de mars 2010 (NDLR : tiens tiens, pourquoi avant les élections ?) on puisse tirer les oies. Le vrai sujet aujourd'hui c'est : comment atterrir ? Qu'est ce qu'on propose à Borloo et qu'est ce qu'on lui demande ? Il faut lui proposer des solutions, mais il faut qu'on puisse tirer les oies. L'une des solutions c'est peut-être le PMA. " Peut-être quelques bonnes nouvelles en perspective, donc, au sujet des oies pour la fermeture à venir. Mais ici, nous ne sommes pas concernés... et puis la fermeture, c'est loin. Alors que l'ouverture, à la date où s'est tenue l'AG des côtiers, était toute proche. C'est alors que, remettant le sujet du DPM méditerranéen sur le tapis, le président gardois Gilbert Bagnol a voulu obtenir une réponse concrète : " Que va-t-il se passer pour l'ouverture sur les DPM du Gard et de l'Hérault ? " a-t-il demandé à Bignon. " Je peux vous répondre tout de suite, il ne se passera rien ! D'autant que le GEOC n'est même pas encore créé et que lui seul pourra statuer sur ce sujet... " a répondu le Président du Groupe Chasse, on ne peut plus clair. On le voit, toutes les questions qui préoccupent les sauvaginaires sont désormais articulées autour de cette nouvelle instance scientifique, créée justement pour examiner ce type de dossiers et

livrer au ministère ses arbitrages " clefs en main " : le GEOC.

## Le GEOC : en retard et dans l'urgence...

Heureusement au final, à l'heure où nous bouclons ce journal, le GEOC a bel

### Jérôme Bignon ; " les oies posent un problème d'ordre philosophique "...

" Les hollandais, en déclarant l'oie cendrée protégée, et en se donnant les moyens de les accueillir pour les protéger, ont gravement perturbé le cycle de la migration des oies qui étaient censées se déplacer du sud de l'Europe au nord de la Scandinavie. Ils ont fait ni plus ni moins la même chose qu'un gars qui agraine les sangliers pour leur enlever leur liberté de circuler sur un territoire donné. Ce faisant, vous faussez l'accès des autres chasseurs à la ressource. Imaginez que chaque pays fasse ça. Au nom de la protection, ils ont perturbé un cycle. La directive 79-409 est censée gérer les oiseaux migrateurs, pas les sédentariser. On est privé d'une centaine de milliers d'oies par an, qui avait vocation à migrer et à faire partie de notre patrimoine. Imaginez que les canadiens fassent ça aux américains. Vous les entendriez gueuler ! "



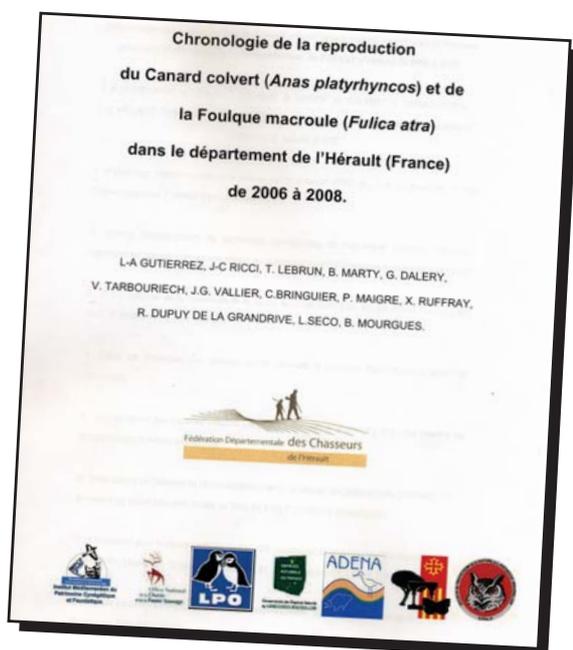
**Jérôme Bignon : dur, dur de satisfaire les chasseurs**

et bien été créé et sa composition annoncée le... 17 juillet dernier ! Pour le ministre d'état Jean-Louis Borloo, chargé de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, " le GEOC constitue une avancée décisive qui témoigne d'un nouvel état d'esprit et rend enfin possible une nouvelle gouvernance... "

Dans la foulée, le Ministre a souhaité préciser la " feuille de route " du GEOC, c'est-à-dire lister les dossiers prioritaires que devra examiner ce groupe d'experts d'ici la fin de l'été 2010 dont, bien sûr, les modifications " éventuelles " des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, car, selon ses mots : " sur plusieurs territoires, des observations ont été menées qui conduisent certains partenaires à s'interroger sur le bien fondé de la date d'ouverture actuelle. Les territoires pour lesquels une information a été reçue concernent des étangs et lagunes arrière-littorales en Aquitaine et Méditerranée (Gard, Hérault). Il sera demandé au GEOC d'examiner la méthodologie employée pour obtenir ces résultats et de fournir un avis sur la validité scientifique des argumentaires présentés à l'appui de ces demandes, en particulier lorsque ces données biologiques modifient le calendrier publié dans le guide interprétatif européen. "

Parmi les autres priorités du GEOC, l'obtention d' " avancées sur la connaissance de l'état de conservation des différentes espèces d'oiseaux, sur les plans d'action menés et à mener, sur les suites à donner à la mission menée aux Pays Bas sur la gestion des oies cendrées, sur les modifications des modalités de chasse des oiseaux d'eau proches du littoral et des régions d'étangs intérieurs et enfin sur les modalités de mise en place de prélèvement maximal autorisé, notamment sur la Bécasse... "

Une feuille de route chargée, donc, et quelques nouveaux dossiers " chauds " en perspective. Attendons de voir si le GEOC saura faire preuve d'impartialité et d'objectivité scientifique dans ses arbitrages, comme le faisait si bien feu l'Observatoire National de la Faune Sauvage et de ses Habitats, dont la dissolution n'a du reste toujours pas été prononcée, et encore moins motivée par le ministre...



Voici le dossier prioritaire à traiter par le GEOC

**790 €<sup>TTC</sup>** Chez votre ARMURIER OFFRE EXCEPTIONNELLE REMINGTON 750 - "A partir de

BELLE, EFFICACE ET SECURISANTE  
**MODELE 750**  
CARABINE SEMI-AUTOMATIQUE

**LORS DE BATTUES, AU POSTE LA PATIENCE EST UN ATOUT.**

Mais lorsque les sangliers sautent la ligne votre 750 Remington montera à votre épaule en une fraction de seconde et son équilibre parfait vous permettra de tirer aussitôt. Le nouveau design de sa crosse et de son devant la rend maniable et son sabot anti recul confortable au tir.

Le modèle 750 est disponible en 2 versions :  
une version bois Woodmaster  
ou une version synthétique.

- Disponible en calibre 280 Rem, 35Whelen
- Canon 47 ou 56cm
- Options : Bande de battue

**Remington**  
COUNTRY

Distributeur : RIVOLIER SAS  
ZI Les Collonges - BP 247 - 42173 Saint Just - Saint Rambert  
Tel. 04 77 36 03 48 - Fax 04 77 36 65 78 - Mail: info@rivolier.fr

*Armes de S - catégorie soumise à déclaration photo non contractuelle*

# Programme national lapin : les premiers résultats

**Trois ans après le lancement par la Fédération Nationale des Chasseurs d'un vaste plan national de sauvetage du lapin de garenne, l'heure est à la récolte des premiers résultats, afin de dresser un " bilan d'étape ". L'occasion de revenir sur l'état d'avancement des différents programmes de recherche.**

**S**ouvenez vous, c'était en 2006 ; lors de son assemblée générale annuelle et sous l'impulsion de quelques présidents fédéraux déterminés, issus notamment du midi de la France, la FNC annonçait en grande pompe " l'année du lapin " et lançait dans la foulée un appel d'offre au monde scientifique

pour engager des programmes de recherche tous azimuts dans le but de sauver l'espèce phare de la chasse française. Trois ans après, sept programmes scientifiques ont été retenus et financés et un premier bilan vient de faire le point sur leur état d'avancement. Examinons les un par un.



## 1/ Le programme " évaluation de la qualité de l'habitat à l'aide d'indicateurs "

Présenté par l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) de Colmar, ce programme présenté par un organisme scientifique prestigieux avait pour objectif, à partir du relevé de données d'habitat provenant de différents territoires, de déterminer des indicateurs prédictifs suffisamment robustes pour permettre d'apprécier la qualité d'un territoire dans l'optique d'y développer le lapin de garenne. L'idée étant de disposer d'un outil permettant de concentrer les efforts aux bons endroits. En clair, cesser les opérations de repeuplement et d'aménagement là où elles n'ont aucune chance de marcher et, inversement, identifier les territoires ayant un réel potentiel pour le développement des populations de lagomorphes. Trop souvent en effet, les fédérations et les gestionnaires de territoires tentent leur chance de façon aléatoire, implantant une garenne par ci, effectuant un repeuple-

ment par là, et doivent attendre longtemps avant d'en tirer les conclusions qui s'imposent. C'est ainsi qu'au bout de plusieurs années d'effort, les chasseurs sont souvent conduits à considérer que telle ou telle partie du territoire est " perdue pour le lapin ", alors que telle autre offre un meilleur retour sur investissement. Afin d'éviter un gaspillage de temps, d'énergie et d'argent, il serait bon de le savoir à l'avance. A l'issue de ce programme, les fédérations devraient disposer d'un logiciel informatique, permettant de calculer la valeur d'un territoire pour



*La qualité de l'habitat, facteur de développement du lapin de garenne*

le développement du lapin de garenne et de proposer des solutions d'aménagement concrètes pour augmenter les capacités d'accueil de tel ou tel territoire. Ce programme touche à sa fin, puisque la convention de recherche se termine le premier septembre prochain. La restitution des résultats est donc prévue courant septembre. Il faudra ensuite utiliser le logiciel en routine pour mesurer son efficacité réelle. Si par chance, à chaque fois qu'une potentialité était mesurée comme forte et un repeuplement entrepris en fonction des préconisations fournies par le logiciel, les résultats étaient au rendez vous, les chasseurs disposeraient enfin d'un formidable outil leur permettant de rentabiliser leurs efforts. Des efforts qui hélas, trop souvent jusque là, se soldaient par des échecs en matière de conservation ou de renforcement des populations de lapins.

## 2/ Le programme " étude de la résistance génétique du lapin à la VHD "

Conduit par l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), ce programme qui arrive également à son terme était porteur de très grands espoirs. Au cours de recherches préliminaires en effet, l'INSERM avait constaté que certains lapins de garenne semblaient résistants

au virus de la VHD, ce qui supposait qu'ils soient éventuellement dépourvus des récepteurs membranaires appropriés qui, d'habitude, permettent au virus de pénétrer dans les cellules. Le présent programme de recherche consistait donc à rechercher des variants de gènes qui conduiraient à

l'absence de récepteur pour le virus de la VHD. Les individus porteurs de tels variants seraient résistants à l'infection. La recherche de variants génétiques a été effectuée à partir de prélèvements d'oreilles effectués sur un territoire donné à deux périodes différentes : l'une avant une épidémie de VHD, l'au-

tre après l'épidémie. Les premiers résultats disponibles montrent hélas que la résistance au virus de la VHD ne serait pas directement liée à un variant du gène codant pour les enzymes de synthèse des récepteurs membranaires. La réalité paraît donc plus complexe et semble trouver son explica-

tion, non pas sur le gène lui-même mais sur sa région régulatrice. Ce schéma explicatif reste encore incomplet et les recherches se poursuivent pour identifier totalement les causes génétiques de cette résistance. En clair, il va être bien difficile de déterminer quel est le gène précis qui protège les lapins effec-

tivement résistants à la VHD. Ainsi, l'hypothèse de départ a été d'ores et déjà corrigée en profondeur, pour donner place à une réalité plus complexe qu'initialement prévue. C'est un espoir qui risque fort de s'éteindre. Fin de la convention de recherche le premier janvier 2010.

### 3/ Le programme " élaboration d'une méthodologie pratique de confinement et de translocation pour maximiser le succès de repeuplement "

Après celui de l'INRA de Colmar, voici un autre programme qui pourrait fournir des résultats concrets et opérationnels rapidement. Il implique plusieurs partenaires scientifiques de haut niveau; le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) de Strasbourg, l'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC), l'École Vétérinaire de Lyon et enfin le bureau d'étude Naturaconst@.

Son but est d'étudier différentes caractéristiques physiologiques et sanitaires de lapins de garenne au cours des opérations de capture - transport - confinement et relâcher, afin de déterminer les meilleurs indicateurs physiolo-

giques et sanitaires et leurs valeurs optimales pour effectuer des repeuplements réussis sur le terrain. En clair, il s'agit de réduire au maximum la mortalité importante que l'on observe quasi-systématiquement dans les jours qui suivent les lâchers d'animaux de reprises et qui anéantit les chances de succès de ces opérations. Les premiers résultats ont démontré que la gestion des réserves corporelles était un facteur clé pour la survie des animaux après le relâcher. En effet, les lapins accumulent très peu de réserves adipeuses. Or, les réserves lipidiques constituent une composante majoritaire des réserves énergétiques. Ainsi, les

protéines restent une ressource importante en cas de stress nutritionnel. Les premiers résultats sur le stress sont également encourageants, car ils indiquent que la période de quarantaine réduirait la sensibilité au stress de capture, de contention et de transport. A l'issue de ce programme, les fédérations auront à leur disposition une procédure de confinement qui offrira le maximum de chance de survie aux lapins durant et après la phase de quarantaine. Ce qui pourrait augmenter très sensiblement le succès des opérations de repeuplement avec des animaux sauvages de reprise. Fin de la convention en mars 2011.

### 4/ Le programme " étude la puce *Xenopsylla Cunicularis* comme vecteur potentiel d'un vaccin "

Ce programme présenté par Bio Espace a pour objectif de déterminer si les puces de l'espèce *Xenopsylla Cunicularis*, lâchées en-dehors de leur aire de répartition naturelle (elles viennent d'Espagne,) peuvent s'installer, survivre et risquer de concurrencer les espèces autochtones (elles constitueraient alors une espèce invasive et leur introduction dans la nature serait de facto impossible). Ceci est un préalable obligatoire à tout projet cherchant à utiliser ces puces comme vecteurs de vaccin. Actuellement, le lourd travail de comptage des puces récoltées lors de l'expérimentation est en cours. Il est beaucoup trop tôt pour apporter des conclusions définitives. Toutefois, il semble que la puce *Xenopsylla* puisse effectivement s'installer en dehors de son aire de répartition naturelle, ce qui risque fort de poser un problème d'homologation de ce procédé vaccinant. Le rapport final de cette expérimentation, qui était

attendu pour juillet 2009, aurait dû confirmer ou non cette crainte, mais il a pris beaucoup de retard. A l'issue de ce programme, nous saurons si la puce

*Xenopsylla* est, ou non, un candidat biologiquement envisageable pour être en France un organisme vecteur de vaccin.



*La Puce *Xenopsylla* originaire d'Espagne peut-elle s'installer en dehors de son aire de répartition naturelle qu'est la péninsule ibérique ? Réponse dans quelques semaines avec les conclusions du programme de recherche de Bio Espace.*

## 5/ Le programme : " comprendre les interactions entre les populations de lapins et les lagovirus "

L'objectif de ce programme, conduit par le CNRS de Lyon, avec l'Agence Française de Sécurité Sanitaire, l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse et l'ONCFS, a pour objectif d'échantillonner toutes les souches virales de VHD qui circulent en nature, afin de les classer selon qu'elles sont pathogènes ou non. L'étude s'appliquera ensuite à décrire l'impact de la VHD sur les animaux, et notamment son rôle dans l'évolution de la structure

génétique et spatiale des populations de lapins.

La bonne nouvelle, c'est que d'ores et déjà, un échantillon a été retrouvé porteur d'un virus non pathogène proche de celui de la VHD. Ce type de virus a pathogène avait déjà été mis en évidence chez les lapins d'élevage. L'équipe est donc parvenue à isoler une souche non pathogène de virus apparenté à celui de la VHD dans la faune sauvage. Cette souche est très

proche de la souche trouvée chez les lapins d'élevage, suggérant que le même type de souche circule chez ces différents animaux. Une meilleure connaissance des interactions entre les populations de lapins de garenne et les virus de la VHD devrait permettre de construire un modèle réaliste d'étude de vaccination de masse, dans la perspective de la disponibilité d'un tel vaccin. Fin du programme en juillet 2011.

## 6/ Le programme " étude comparée de cas de pullulations locales de lapins et de cas de faibles densités dans des milieux similaires "

Proposé par l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF), ce programme consiste à analyser les caractéristiques physiologiques et génétiques de populations de lapins en état de pullulation durable, ainsi que les spécificités environnementales de leur milieu de vie, afin de les comparer aux caractéristiques de populations témoins en zone de faible densité.

La zone d'étude et les zones témoins sont situées dans les Pyrénées-Orientales, à quelques kilomètres les unes des autres. L'objectif étant, à terme, d'isoler certaines constantes, soit dans les populations de lapins, soit dans leur milieu de vie, qui expliqueraient les pullulations locales.

Une année entière de relevés de terrain vient de s'achever. Les différentes opérations prévues ont été réalisées à savoir, entre autres : analyse des paramètres météorologiques et de composition des sols, description paysagère des milieux et des interventions agronomiques, analyse de la végétation herbacée et arbus-



L'étude conduite par l'IMPCF devrait nous éclairer sur les raisons de la pullulation des lapins dans les Pyrénées-Orientales.

tive et étude des préférences alimentaires des lapins. D'ores et déjà, il a été démontré que les pullulations de lapins dans les Pyrénées-orientales n'étaient pas liées à un phénomène de " bouclier viral ", puisque les maladies y passent régulièrement, mais sans doute davantage à leur diversité génétique.

En tout état de cause, les fédérations devraient avoir, à l'issue de ce programme, les moyens de mieux comprendre

les phénomènes de pullulations de lapins, leur permettant ainsi de mieux maîtriser les développements volontaires dans des zones sans risque. Ce projet est un élément particulièrement important du programme de recherche lapin de la FNC, dont la finalité globale est de proposer aux fédérations des moyens de développement du lapin de garenne maîtrisés et réversibles. Fin de la convention en février 2011.

## 7/ Le programme " évaluation des effets d'échelle géographique sur la gestion des populations de lapins - sur le grand site Durance "

L'objectif de ce programme, développé également par l'IMPCF, est de mieux comprendre les relations fonctionnelles entre noyaux de populations voisins et aussi d'évaluer les effets de la gestion et de l'aménagement développés sur une vaste superficie, à savoir ; le Grand Site Durance (5 départements, 60 à 70 communes concernées, environ 20 000

hectares en zone Natura 2000). Il consiste à dresser l'inventaire cartographique des principaux noyaux de populations, à opérer des suivis d'abondance réguliers, à faire l'analyse qualitative et quantitative des plans de chasse ainsi que l'analyse génétique et sérologique des animaux. Dans un deuxième temps, une phase expérimentale

consistera à réaliser un programme d'aménagement déterminé en fonction des carences identifiées par la première étape. Par exemple à effectuer des ouvertures de milieux là où des " insuffisances de contiguïté " auront été constatées et à en mesurer les éventuels effets. Fin de la convention en avril 2011.

# Le point de vue de Charlotte Dunoyer, vétérinaire de la Fédération Nationale des Chasseurs

## A la vue du rapport d'étape, quels sont les programmes de recherche dont les résultats vous semblent les plus intéressants ?

Ça dépend de quoi on parle. Si l'on parle des programmes les plus avancés, susceptibles d'apporter rapidement des résultats concrets et applicables sur le terrain, je dirais que le plus parlant c'est celui de l'Inra de Colmar. C'est le seul qui présente un débouché immédiat, c'est-à-dire qu'il devrait nous apporter un logiciel efficace de diagnostic des habitats, qui sera aussi un outil de diagnostic en matière d'aménagement ; que faut-il apporter à un territoire pour le rendre favorable ? J'espère que ce programme n'enfoncera pas des portes ouvertes, mais je ne crois pas, car sept départements ont quand même participé à la définition des indicateurs. Au terme de la réunion de restitution, en septembre, nous le saurons.

## Vous dites que c'est le seul programme qui puisse apporter des résultats concrets ?

Concrets et applicables rapidement oui. Avec peut-être aussi le programme du CNRS de Strasbourg consistant à améliorer la survie après les translocations. Effectivement, si on trouve des constances sanguines capables d'établir le moment pertinent du lâcher pour diminuer fortement la casse, grâce à la mesure physiologique du stress, ça va être extrêmement utile.

## Ça veut dire qu'il y a aussi des programmes "inutiles" ?

Non, pas inutiles, mais qui ne vont pas intéresser directement les chasseurs pour des applications de terrain. Par exemple le programme du CNRS de Lyon, dont il ne faut pas attendre de résultat concret immédiat. C'est de la modélisation mathématique de haut vol pour déceler la notion niveau critique de survie d'un noyau et de seuil de reprise démographique. A terme, il permettra de savoir quel est le minimum de population à vacciner pour avoir un impact sur les maladies. Donc, il est intéressant, mais sur le long terme.

## Y a-t-il d'ores et déjà de bonnes surprises, au terme de ce premier bilan ?

Disons qu'il y a des attentes fortes sur cer-

tains programmes, dont nous savons mieux désormais ce qu'ils sont susceptibles de nous apporter. Par exemple, concernant le programme "pullulation" de l'IMPCF ; évidemment qu'on rêverait de trouver parmi la multitude de facteurs analysés, celui qui pourrait expliquer les cas de forte abondance. Si, par élimination, on arrive à dénicher un facteur causal, trouver ce qui est le moteur d'une pullulation, ce sera un bond en avant pour la sauvegarde du lapin. Mais il va falloir attendre encore la répétition des premières mesures.

## Et il y a aussi quelques déceptions ?

Oui, par exemple en ce qui concerne le programme de l'Inserm ; nous sommes vraiment déçus par ses résultats. Nous pensions pouvoir isoler un facteur génétique de la résistance à la VHD pour créer une lignée, cela s'avère beaucoup plus complexe que prévu. Mettre le doigt sur ce gène de résistance semble très délicat, comprendre l'expression génétique exacte d'une résistance, c'est très complexe. Les chercheurs de l'Inserm eux-mêmes en ont été surpris.

## Et il y a aussi le programme Bio Espace, qui a pris beaucoup de retard...

Le problème apparemment, c'est qu'ils ont d'ores et déjà la preuve que la puce espagnole est capable de survivre sous nos latitudes. Cela va poser un réel problème en terme d'homologation. Aujourd'hui, on nous parle de stériliser les puces, cela me semble de l'acharnement. Une puce chargée en vaccin, ça va être difficile à homologuer. Si on mise sur de l'amplification immunitaire naturelle, c'est différent.



## Est-ce que les organismes de recherche concernés jouent bien le jeu de la transparence et vous communiquent régulièrement leurs résultats ?

Ils n'ont pas le choix, s'ils veulent toucher les financements, il faut qu'ils nous adressent des rapports d'étape réguliers. C'est prévu par la convention. Le prochain comité de suivi des recherches se réunira dès cet automne pour faire le point sur ces premiers résultats.

### La composition du Comité national de suivi

Sept présidents de fédérations composent le Comité national de Suivi des programmes de recherche sur le lapin de garenne :

- Edouard-Alain Bidault, Président FDC 49
- Alain Durand, Président FDC 76
- Jean-Pierre Gaillard, Président FDC 34
- Dr. Michel Marcotte, Président FDC 59
- Bernard Mathieu, Président FDC 84
- Dr. Pierre Menez, Président FDC 29
- Charles-Henri de Ponchalon, Président FNC.

# Chasseurs, formez-vous dans les

## L'école de chasse Petit gibier du Mas Dieu



**Aux portes de Montpellier, sur le site du Mas Dieu, la Fédération a créé une école de chasse "Petit gibier" destinée aux chasseurs héraultais et en particulier aux nouveaux titulaires d'un permis.**

Les journées de formation y sont organisées chaque année, entre la fin septembre et la fin décembre, en partenariat avec l'ONCFS. Leur priorité ? La sécurité en action de chasse au petit gibier car, si les accidents y sont généralement moins graves qu'en battue de grand gibier, ils y sont chaque année aussi nombreux (environ 50% des accidents annuels surviennent en action de chasse petit gibier).

Les formations sont ouvertes aux nouveaux chasseurs, jeunes ou moins jeunes, ayant réussi l'examen en 2008/2009. Bien sûr, ils ne peuvent se présenter sur le site qu'avec leur validation et attestation d'assurance en bonne et due forme, puisqu'ils sont là pour chasser.

Ceci étant, pour sa troisième année de fonctionnement, l'école de chasse du Mas Dieu va s'ouvrir encore davantage, puisque désormais, un accompagnateur,

parent, parrain ou président de société de chasse, pourra suivre un jeune chasseur durant toute la journée de formation, y compris lors de la sortie sur le terrain, mais sans fusil. La formation est gratuite, moyennant une participation d'environ quinze euros aux frais de repas, sauf pour les moins de vingt ans auxquels le repas est intégralement offert. La formation dure une journée seulement (le samedi) et alterne de la théorie en salle (le matin) et de la pratique sur le terrain (l'après midi). Les chiens employés ce jour là pour faire découvrir aux jeunes chasseurs les modes de chasse au petit gibier appartiennent à des propriétaires expérimentés qui accompagnent les novices sur le terrain.

Il y a deux façons de s'inscrire à ces formations ; soit directement auprès de la fédération, soit par l'intermédiaire d'un président de société de chasse. Cette

année du reste, toutes les sociétés de chasse vont recevoir un courrier, destiné à les inciter à envoyer leurs jeunes adhérents à grossir les rangs de l'école. Sachez que le Mas Dieu réserve souvent aux jeunes participants quelques divines surprises ; comme par exemple le prélèvement insolite d'une bécasse émergeant subitement du chêne vert.

### Qui s'en occupe ?

Le technicien fédéral Ludovic Aymard aidé par son collègue Cyril Moreau. Robert Contreras est l'élé fédéral en charge de cette école.

### Les dates des prochaines formations

Samedi 17 octobre 2009  
Samedi 28 novembre 2009  
Samedi 12 décembre 2009

# écoles de chasse de la fédération

## L'Ecole de chasse Grand Gibier du Soulié

C'est au cœur du plateau du Somail, sur la commune du Soulié, que la Fédération a créé une école de chasse "Grand gibier" destinée aux chasseurs de grand gibier héraultais.

Sur le site de Vaysse Plégade, chaque année depuis six ans, sept formations pratiques et théoriques sont dispensées par la fédération, avec le soutien actif de l'ONCFS, de l'ONF et la participation de la diane locale. Ces formations se déroulent en deux temps ; au printemps tout d'abord, les inscrits participent à un module " théorique " d'une journée, qui consiste à aborder tous les aspects de la chasse et de la gestion de grand gibier, l'aménagement du territoire, l'organisation des battues. Après une présentation des statistiques de l'ONCFS concernant l'accidentologie à la chasse (situations à risques, types d'accidents par modes de chasse, distances de tir...), bien sûr adaptée aux caractéristiques régionales, un rappel des fondamentaux de la sécurité et de la balistique permet aux chasseurs de revoir les bases en la matière. L'après midi se déroule sur le terrain, par de petits ateliers de mise en situation. Sous la forme de " jeux de rôle " interactifs, les participants à ces formations vont réviser, entre autres, les notions de tir fichants par exemple, ou encore les angles de sécurité, l'identification de la cible. Ensuite, retour en salle pour la fin de journée, histoire d'aborder tous les aspects juridiques de la chasse en battue, en insistant notamment sur les questions de responsabilité et les risques qu'encourent les organisateurs de chasse en cas de défaillance dans l'organisation des battues. Après le module théorique, les chasseurs présents se voient distribuer des fiches techniques qui rappellent les enseignements de la journée, charge à eux de les personnaliser et de les distribuer dans leurs équipes, ainsi que d'afficher au local de chasse le poster " sécurité en battue " qui leur est alors fourni. Dans un deuxième temps, à l'automne, les chasseurs qui ont participé à la formation théorique sont invités au module pratique. En l'occurrence, une battue



en conditions réelles et volontairement délicate d'organisation (petites enceintes, postes rapprochés, impossibilité de tir dans la traque...). Dans les milieux qui caractérisent le plateau du Somail, de vieilles hêtraie et d'anciennes sapinières, l'excellente visibilité du gibier ravit généralement les habitués des chasses en garrigue et leur assure un vrai dépaysement... Mais le sang froid des chasseurs est alors mis à rude épreuve ! " Ces conditions de chasse bien particulières nous servent à tester leurs capacités à se maîtriser " résume Olivier Mélac, le technicien fédéral en charge de la formation au Soulié. Chaque saison, ce sont environ quinze chevreuils et quelques sangliers qui sont ainsi prélevés sur le site. Au Soulié en général, on voit du gibier ! Alors, n'hésitez pas à profiter de cette opportunité qui vous est gratuitement offerte, moyennant une modique participation aux frais de repas qui n'atteint même pas les quinze euros !

Mais au fait, qui peut participer à ces formations ? Tout le monde, mais seul un président de société de chasse ou un chef de battue peut envoyer une demande d'inscription pour l'un des chasseurs de son équipe. La priorité, bien sûr, est généralement donnée aux

cadres dirigeants des dianes quand les places se font rares mais autrement, chacun a le droit de s'y rendre. A l'issue de la session pratique une attestation de formation vous sera délivrée. Votre président de chasse ou chef d'équipe dispose des formulaires d'inscription qui lui sont envoyés au printemps. Alors, qu'attendez-vous ?

### L'école du Soulié, c'est...

Entre 250 et 300 chasseurs formés chaque année.

Des journées de formation très complètes, en deux modules d'une journée chacun, organisés par Olivier Mélac et Nicolas Puech, technicien fédéraux avec le concours de l'ONCFS, de l'ONF et de la diane locale.

Des formations gratuites, moyennant une participation modique aux frais de repas !

Max Allies est l'élu fédéral en charge de cette école.

Des stages de recherche au sang sont organisés par l'UNUCR, et demain des formations sur l'hygiène de la venaison.

# Chasseurs soyez prudents !

Les techniciens fédéraux auront beau consacrer un temps conséquent à la formation des chasseurs, les responsables de battue et chefs de ligne répéter inlassablement les consignes, rien ne remplacera jamais la vigilance et la prudence personnelle du chasseur qui, au poste, doit exercer seul son libre arbitre et mesurer toutes les conséquences avant de prendre la décision de tirer.

Nous avons déjà suffisamment fait passer le message de la prudence collective, forcément nécessaire. Insistons aujourd'hui sur **VOTRE** responsabilité individuelle. Que devez vous apprécier avant de tirer ?

## Toujours identifier le gibier

Avant de tirer, identifier le gibier, ne jamais tirer à hauteur d'homme et faire un tir fichant, s'assurer que la zone de tir est sans risque. Attention, tous les usagers de la nature ne portent pas forcément un vêtement fluo !

## Tir fichant

Ne jamais tirer assis sur son siège, un angle horizontal trop faible favorisera toujours les éventuels ricochets. Un chasseur prudent doit calculer aussi son angle horizontal. Particulièrement dans la plaine viticole où le tir individuel du sanglier est autorisé tous les jours sauf le mardi. Patience, calme, concentration et bonne vision d'ensemble des situations de tir seront plus que jamais de rigueur !

## L'angle de tir

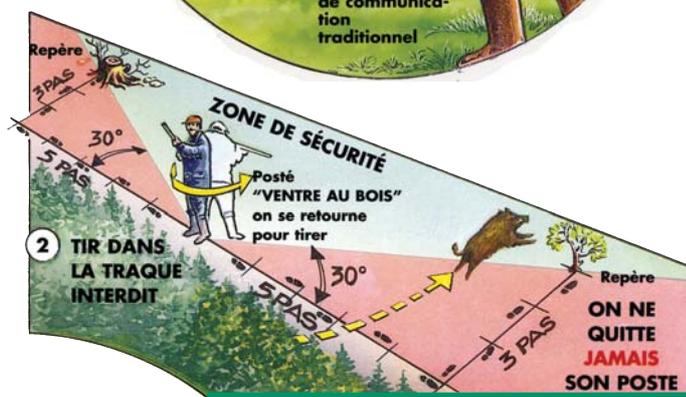
Il doit être suffisamment " ouvert " par rapport à l'enceinte ( $30^\circ$ ) mais aussi par rapport aux éventuels chemins, pistes d'accès et autres zones rocheuses propices aux ricochets. Le moindre doute doit vous faire immédiatement lever le fusil.

## La distance de tir

Toutes les études montrent qu'au delà de 80 mètres, un tir de battue est moins bien maîtrisé qu'en deçà, voire carrément dangereux ! Vous devez impérativement prendre le temps d'évaluer votre distance de tir. Et si vous estimez que vous n'avez pas le temps de le faire avant de lâcher une balle, c'est qu'il ne faut pas tirer !

## Le partage de l'espace

C'est un point crucial en matière de sécurité. Au au cœur de l'hiver, les promeneurs se font plus rares. Mais en automne, surtout si les cèpes, girolles et autres pieds de mouton sont assez abondants les ramasseurs de champignons sont présents dans les bois, souvent isolés, peu bruyants, peu voyants et éloignés des grands axes, cela doit vous inciter à la plus grande prudence. N'oubliez pas que vous êtes porteurs d'une arme. A ce titre, vous devez respecter les règles de courtoisies.



# Chasseurs, entraînez-vous avec l'ADCGG 34 !

Le premier août dernier, l'Association des Chasseurs de Grand Gibier de l'Hérault organisait sur le stand de tir de l'armurerie des Beaux Arts son premier challenge sur sanglier courant ouvert à tous.

Situé entre Saint-Gély-du-Fesc et Saint-Martin-de-Londres, plus précisément dans la Plaine des Feuilles, l'armurerie des Beaux Arts accueillait ce jour-là près d'une cinquantaine de participants, dont 27 tireurs. Soit la plupart des membres de l'ADCGG 34 plus quelques chasseurs non adhérents, désireux de se former à un meilleur maniement de leurs armes, dans le cadre d'une journée plutôt ludique et sympathique. La manifestation a commencé le matin par une épreuve de tir au sanglier courant sur un stand spécialement aménagé à cet effet. Elle s'est poursuivie l'après midi par une séance de réglage de lunette sur cible fixe.

## Accroître l'efficacité au tir

Pour Joël Roux, président de l'ADCGG 34, ce challenge de tir permet d'abord de faire connaître son association qui est relativement récente puisqu'elle a vu le jour en janvier 2008. " Nous avons d'ailleurs recruté ce jour-là de nouveaux adhérents ".

Ensuite, bien sûr, une journée comme celle-là permet aux chasseurs de s'entraîner et de se remettre à niveau avant l'ouverture de la chasse en battue. " Parmi les mesures contenues dans le plan national de maîtrise du sanglier, le renfor-



cement de l'efficacité fait partie des priorités " rappelle le président de l'ADCGG 34. Or, l'entraînement renforce évidemment l'efficacité au tir.

Cette journée a aussi eu d'autres avantages ; elle a permis des rencontres entre chasseurs avec à la clef, (pourquoi pas ?) des échanges d'invitations et de nouvelles amitiés qui se créent.

Enfin, chaque participant sait désormais si son arme et son optique sont bien réglées, s'il est performant sur cibles fixes et mobiles et donc s'il est fin prêt pour l'ouverture.

## Apprendre les bons réflexes

Sur un stand, on apprend aussi tous les bons réflexes en matière de sécurité, donc il y a un gain évident à s'entraîner régulièrement.

Au passage, l'ADCGG 34 a proposé aux participants une initiation au tir à l'arc qui, apparemment, a énormément plu. Cela fait partie du rôle d'une association départementale de chasseurs de grand gibier, de faire découvrir de nouveaux modes de chasse. Les priorités de l'ADCGG 34 sont les suivantes :

- promouvoir le brevet Grand Gibier que nous organisons,
- former et informer les chasseurs,
- promouvoir une saine gestion de toutes les espèces de grand gibier,
- faire progresser les mentalités et les pratiques de chasse au quotidien,
- et enfin développer de nouveaux modes de chasse, comme l'approche, l'affût, ou l'archerie.

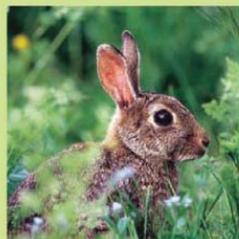
## Field TRADING CYNETIQUE

RD 612 ch. des Tristourets 34420 Portiragnes

Tél : 04 67 90 95 80 - Fax : 04 67 90 88 08

Clôtures électriques grand et petit gibier  
Cages et pièges homologués  
Aménagement de territoires

Agrainoirs simples et automatiques, Semences faunistiques, Crud amoniac, Goudrons, Sels, Matériel de capture pour fourrières et piègeurs



### Ils ne passeront plus

**Enfin un répulsif efficace pour lapins - gibier**

### LE RÉPULSIF SODEX

- Rémanence : de 1 à 2 mois
- Pose facile
- Coût de protection très faible

TESTE AVEC SUCCES par des agriculteurs, chasseurs techniciens, fédérations, etc

Renseignements : Sodi P.O.C  
"le Villino" - 35510 Cesson Sévigné  
Tél. : 02 99 83 45 33 - Fax 02 99 83 44 52  
[www.sodipoc.com](http://www.sodipoc.com) - [contact@sodipoc.com](mailto:contact@sodipoc.com)

# Le CPU, comment ça marche ?

Dès cette saison, l'Hérault fera partie des cinq premiers départements français à passer intégralement au Carnet de Prélèvement Universel (CPU). Cela signifie que tous les chasseurs du département vont devoir tenir à jour ce carnet, déjà testé depuis deux ans par quelques sociétés de chasse. Ainsi, notre fédération restera en pointe en matière de suivi des prélèvements.

**P**ourquoi a-t-on mis en service le CPU ? Parce que la gestion des espèces gibier et des prélèvements représente un enjeu stratégique majeur pour l'avenir de la chasse. Pour preuve, récemment, trois conférences internationales ont traité spécifiquement de l'ampleur des tableaux de chasse dans l'Union européenne. La raison de cet intérêt soudain, c'est la dégradation de l'état de conservation de certaines espèces, notamment migratrices, dont les effectifs déclinent régulièrement pour des raisons souvent mal connues. L'Europe veut donc identifier les causes de déclin des populations animales afin de lancer des " plans de restauration " par espèce, comme c'est le cas actuellement pour la barge à queue noire et probablement demain pour le vanneau. Evidemment, parmi les causes de déclin, la chasse est d'ores et déjà dans le collimateur. " Normal, il est plus facile d'ennuyer le chasseur que de freiner la dégradation des zones humides ou la péri-urbanisation ", analyse Véronique Mathieu, député européen.

## Un outil de défense de la chasse

La chasse, bouc émissaire de l'Europe ? " En tout cas, nous observons que chaque fois que nous avons pu apporter des données sur les prélèvements, cela a joué en notre faveur ", note Régis Hargues, qui pilote le dossier CPU à la fédération nationale des chasseurs. " Ce fut le cas par exemple de la bécassine sourde, pour laquelle la connaissance des tableaux a permis de revoir les estimations d'effectifs à la hausse et d'éviter son classement en espèce protégée. " Ainsi, les populations chassables sont souvent sous estimées, tandis que les prélèvements se révèlent systématiquement surestimés. Mais il est difficile pour le monde de la chasse de contester les estimations parfois fantaisistes des



*Dans le cadre des Unités de Gestion Petit Gibier, la fédération a mis en place en 2007 un suivi des prélèvements sur un échantillon de 46 sociétés de chasse. Pour l'année 2008-2009, le CPU a été testé dans l'Hérault, sur un échantillon de 4 500 chasseurs. Cette année, il est généralisé à tout le département.*



**Régis Hargues de la FNC :** " Nous devons faire en sorte que les associations de chasseurs n'aient aucun scrupule à communiquer leurs tableaux, d'autant plus que ces derniers sont souvent très modestes. Leur communication serait souvent un argument de taille pour aller chercher ailleurs les causes de la régression des espèces. Par exemple du côté de la destruction des habitats, de la pollution, des collisions routières ou encore de la prédation. "

associations de protection de la nature, alors qu'en définitive, nous ne sommes pas capables aujourd'hui de nous prononcer sur le tableau annuel national de merles noirs, de grives draines, de bécasseau maubèche ou encore de geai des chênes. " *La transparence dans ce domaine est donc un atout politique majeur pour la défense de la chasse* ", poursuit Régis Hargues.

### Une vraie simplification

Avec le carnet universel, fini l'inflation des carnets de prélèvement, un par espèce, un par département. Quand l'ensemble des fédérations seront passées au CPU, ce qui, n'en doutons pas, finira par se produire notamment pour des questions de coût, il suffira d'un seul livret, sur lequel on déclarera toutes les communes chassées, d'un bout à l'autre de la France, et tous les gibiers prélevés, espèce par espèce. Une vraie simplification pour le porteur de permis. Tout le contraire d'une usine à gaz. Donc le CPU c'est incontestablement l'avenir. D'accord. Mais comment ça marche ?

### Le remplir étape par étape...

**Phase 1 :** munissez-vous de votre permis de chasser validé. Ouvrez votre CPU, lisez le mode d'emploi en pages 2 et 3. Inscrivez sur la page de garde le numéro de votre validation annuelle qui figure sur la page 3 de votre visa de validation. Une étiquette " carnet de prélèvement - saison 2009-2010 " numérotée avec un code barre et le N° du département a déjà été collée par les services du guichet unique.

**Phase 2 :** saisissez votre ou vos territoires en renseignant le nom de la commune ou du domaine de chasse dans les lignes prévues à cet effet (pages 5, 6 et 7). Vous pouvez aller jusqu'à douze territoires, ce qui signifie que normalement, vous en aurez assez pour saisir vos prélèvements tout au long de la saison même si vous êtes souvent invités loin de chez vous. Attention cependant ! Pour l'instant, dans les départements qui ne sont pas passés au CPU, il vous faudra encore un carnet de prélèvement spécifique, pour la

bécasse par exemple, car le CPU n'y sera pas valable. Mais si vous allez en Lozère par exemple, plus besoin de songer la veille à aller chercher un carnet de prélèvement quelconque à la fédération, le CPU y pourvoira, pour tous les gibiers convoités.

**Phase 3 :** saisir un prélèvement. Une fois que vous aurez saisi tous vos territoires, chacun d'entre eux se verra attribué un numéro de un à douze. Mettons que vous ayez tué un chevreuil à l'approche, le 10 août sur votre territoire principal qui porte le numéro 1. Les codes à trois lettres de toutes les espèces chassables se trouvent en pages 28 et 29, à la fin du carnet. Pour le chevreuil, c'est CHE, en majuscule. En page 9 (mois d'août) vous remplissez d'abord la colonne de gauche en cochant la case " grand gibier ". Puis, le numéro du territoire chassé (1), le code espèce (CHE en majuscule pour faciliter la lecture informatisée) et enfin le nombre : 1 pour un seul chevreuil.

Répetons l'exercice avec une paire de cailles, prélevées sur le territoire n°2, le 4 septembre. Je coche la case " migrateur ", à gauche, puis le numéro du territoire ; 02. Ensuite la date (04) le code de l'espèce en majuscule (CAI) et enfin le nombre d'oiseaux prélevés (02). Est-ce si dur que cela ?

**Phase 4 :** ça se complique un peu. Mettons qu'en octobre, vous fassiez une très, très belle ouverture dans les vignes (on vous le souhaite ! ). Vous avez été invité sur un troisième territoire, que vous saisissez en page 6 et qui va porter le code 03. Et votre tableau est famélique ! Un lièvre, deux lapins, deux perdreaux, une caille, un petit sanglier de

### Notez aussi vos bredouilles !

C'est l'une des contraintes principales, et très importante, du CPU : il est impératif de noter toutes ses sorties, y compris et surtout les " bredouilles " ou sorties infructueuses. Sans quoi, en fin de saison, votre tableau apparaîtra énorme au regard de votre " effort de chasse ", ce qui n'est évidemment pas le but, car cela fausse les données !

### Quand renvoyer votre CPU et à qui ?

Comme les précédents carnets de prélèvement, en fin de saison, le CPU sera à renvoyer dûment complété au siège de la fédération, à Saint-Jean-de-Védas.

## CPU mode d'emploi

### 1) portez votre numéro de permis sur la page de garde



### 2) en pages 6 et 7 saisir votre ou vos territoires de chasse



### 3) Saisissez vos prélèvements. Exemple : sur mon territoire N°1 j'ai tué un lièvre (LIB) le dimanche 13 septembre. Belle ouverture !

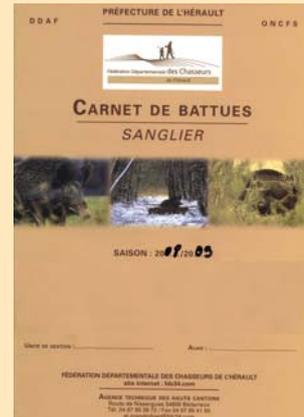
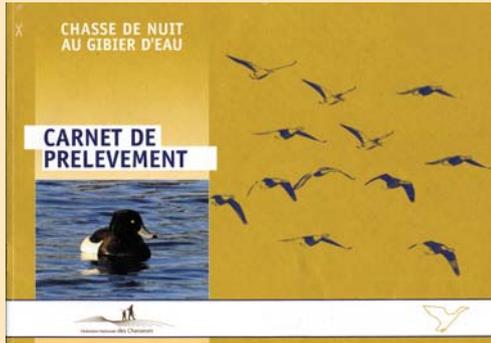


Si vous avez un doute sur le code des espèces chassables, reportez vous aux pages 28 et 29 du CPU

rencontre et une grive musicienne (tourdre). Vous ouvrez votre CPU à la page d'octobre (page 12). Vous remplissez d'abord la colonne de gauche en cochant, au 11 octobre, les trois colonnes : grand gibier (pour le sanglier), migrateur (pour la caille et la grive), et enfin petit gibier (pour le lièvre, les lapins et les perdreaux. Là, ça se complique... En effet, pour des raisons liées au traitement informatique du carnet, vous devez répéter le numéro du territoire et la date pour chaque espèce. Donc, un lièvre brun (code LIB), deux lapins (LAP), deux perdrix rouges (PER), une caille des blés (CAI), une grive musicienne (GMU) et un sanglier. C'est fastidieux au début mais, comme nous avons tous tendance à prélever les mêmes espèces sur les mêmes territoires, les codes sont vite appris. Après, c'est la routine ! En cas de besoin (dépassement des pages pour les chasseurs très, très assidus...) vous avez des pages supplémentaires (23,24,25,26) au cas où votre tableau, cette saison, batte vraiment des records !

### Les dix objectifs du CPU

- Connaître les tableaux de chasse et suivre les évolutions de population
- Fournir ainsi un outil de gestion des populations
- Fournir des données à la recherche environnementale
- Evaluer l'impact de la chasse sur les populations
- Rester maître de la donnée " prélèvement "
- Défendre la chasse au niveau national et européen
- Anticiper d'éventuelles contraintes réglementaires ( ex : le carnet de hutte)
- Faire contre-poids aux ONG naturalistes
- Afficher notre transparence auprès du grand public
- Valoriser le travail des structures cynégétiques



Après le carnet de hutte et le carnet de battue, le CPU vient compléter le dispositif de prélèvement des espèces, enjeu stratégique pour l'avenir de la chasse

### ELEVAGE DE LA GARDIOLE



**Faisans - Perdrix Rouges**



et sur commande :  
**Perdrix Grises - Lapins et Lièvres**

**Philipot Stéphane**  
Chemin Communal n°1  
34690 FABRÈGUES

Tél-Fax : 04 67 85 18 43 - Mobile : 06 66 15 19 99

e-mail : elevagelagardiole@wanadoo.fr

### CENTRE CANIN DU VALAT DE PERRET

**Hervé Demètre** dresse votre chien de chasse :  
chiens d'arrêt, retrievers, broussailleurs

- 102 Championnats Travail • 3 fois Champion de France
- 2 fois Champion d'Europe sur perdrix naturelles
- Dresseur du Champion du monde 2002
- Détenteur du record absolu de CACT au printemps
- Bécassier passionné depuis plus de 30 ans



ÉLEVAGE : ÉPAGNEUL BRETON • SETTER ANGLAIS  
Vente de chiots et d'adultes débouffés ou dressés  
Pension ouverte toute l'année • Boxes de 16 m<sup>2</sup> chauffés

Chemin des Plaines - 30580 LUSSAN

Site : [www.dressage-demetre.com](http://www.dressage-demetre.com)



Tél./Fax 04 66 72 94 89

E-mail : [hdemetre@orange.fr](mailto:hdemetre@orange.fr)

### Tout pour le plaisir des chasseurs et des tireurs

## BALL TRAP DE POUSSAN

Route de Villeveyrac 34560 Poussan  
Tél. : 04 67 78 25 33

#### Le stand met à votre disposition :

- 2 fosses olympiques
- 2 fosses universelles
- 5 skeets olympiques
- 1 compact
- 1 parcours chasse
- 1 sanglier courant sur R.D.V.

Ouvert tous les jours de la semaine de 10 h à 19 h fermé le mardi

#### Nos services :

- Reprise de votre arme au meilleur cours du marché
- Possibilité de tester votre nouvelle arme
- Mise en conformité gratuite par notre armurier diplômé de l'école de Liège (33 ans d'expérience)
- Essai de l'arme sur le stand avec moniteur diplômé d'État.

Pour les nouveaux chasseurs : - 5 % sur les armes et munitions  
- 25 % sur les plateaux

Consultez et achetez en ligne sur notre site internet : [www.chassetir.com](http://www.chassetir.com) . Plus de 10 000 références pour le plaisir des chasseurs et des tireurs

# L'actualité...

## Ils ont récolté l'or et l'argent ! ...

Mais non, il ne s'agit pas de nos sportifs aux jeux olympiques mais plus simplement des candidats qui se sont présentés à la session du brevet grand gibier organisé pour la première fois dans l'Hérault. Pour l'instant sur les 20 candidats présents aux épreuves théoriques, 16 sont médaillés et 3 se rendront à une session de repêchage en automne.

La fête de la chasse de Bédarieux a été l'occasion de leur remettre leur récompense pour s'être ainsi impliqués dans ce challenge qui constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique.

Un prochain Brevet Grand Gibier sera mis sur pied en 2010, et la première réunion aura lieu le dernier vendredi de janvier... mais nous en reparlerons.

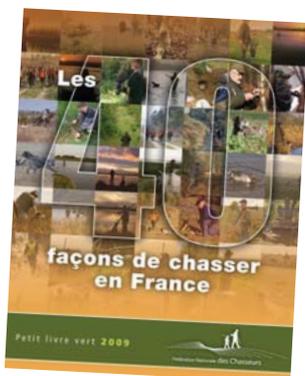
En attendant les membres de l'ADCG34 vous souhaitent une bonne saison cynégétique en ayant le souci de la responsabilité de la régulation des populations de gibier dans les conditions maximum de sécurité.

## L'arrêté nuisibles suspendu

Suite à un contentieux introduit par l'ASPAS (Association pour la Protection des Animaux Sauvages), l'arrêté préfectoral du 8 juin 2009 fixant la liste des espèces nuisibles sur le département de l'Hérault pour la période du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 est suspendu par une ordonnance du juge des référés en date du 25 août 2009. Cette suspension concerne la belette, le renard, le putois et la corneille noire.

Pour résumer, on ne peut plus piéger ces 4 espèces pour l'instant. Néanmoins, elles restent chassables jusqu'au 31 janvier 2010 pour la belette et le putois et au 28 février 2010 pour le renard et la corneille.

## Le petit livre vert 2009 : les 40 façons de chasser



Les chasseurs français expriment leur passion à pied, à cheval, avec ou sans fusil, à l'arc, au bord de mer, en montagne, en plaine, en forêt, sur terre, sous terre, sur l'eau, le jour, la nuit, avec de nombreuses races de chiens, avec des appelants... Quelle diversité !

Du papé qui pose ses tentes sur les grands espaces de Lozère au huttier languedocien qui attache ses appelants sur l'étang de Thau, chacun y trouve son compte.

La richesse de nos territoires n'est pas étrangère à celle des modes de chasse que nous avons su préserver au fil des ans.

Oui, la diversité de la chasse en fait sa force, sa mémoire et son avenir. Chaque tradition, chaque pratique et chaque geste sont les témoins d'une culture ancestrale qui unit les chasseurs.

Le petit livre vert, offert à chaque chasseur, dresse l'inventaire de nos modes de chasse. Nous en avons recensé quarante, et sans doute en manque-t-il... Ce petit livre vert 2009 adresse un coup de chapeau à tous les adeptes de ces modes de chasse qui animent nos campagnes et font partie du patrimoine de notre pays.

## Collisions voiture/grand gibier : ça explose !

Sur les routes de France, les rencontres entre une voiture et un animal sauvage provoquent, en moyenne, cinq accidents par heure. Soit 42 471 sinistres en 2008, dus pour l'essentiel à des chocs avec un sanglier (16 797) ou un chevreuil (15 388).

Ces chiffres ont été révélés cet été par le

Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO), l'organisme qui indemnise, depuis 2003, les dégâts causés par les collisions avec la faune sauvage. De l'avis de son nouveau directeur général, François Werner, leur nombre est "bien supérieur à ce que l'on escomptait". C'est la première fois que l'on dispose, dans ce domaine, de statistiques précises.

Il fait préciser que depuis 2007, l'abattement de 300 euros retenu sur chaque dommage matériel a été supprimé. Les conducteurs concernés ayant pu faire leur déclaration jusqu'au 30 juin, la quasi intégralité des accidents survenus en 2008 ont donc été comptabilisés. L'ensemble a coûté près de 21 millions d'euros au FGAO, hors indemnités versées par les compagnies d'assurances.

Ces accidents sont inégalement répartis, l'essentiel se concentrant dans les massifs forestiers des Landes, Alsace, Lorraine, Seine-et-Marne et Sologne. Au palmarès des départements, la Gironde arrive en tête (1 403 collisions), suivie par la Moselle (1 314), le Bas-Rhin (1 296), les Landes (1 033) et la Seine-et-Marne (1 033). Outre la Moselle et le Bas-Rhin, deux autres départements de l'Est figurent parmi les onze les plus touchés : le Haut-Rhin (927) et la Meurthe-et-Moselle (919).

A l'origine de ces accidents : le sanglier (40% des collisions), le chevreuil (36%) et le cerf (8%). "Près de 80 % des accidents ont lieu la nuit, au moment où les animaux se déplacent le plus", précise François Werner. Soulignant que la période où le nombre de collisions est le plus élevé - de septembre à février - coïncide avec celle de la chasse (les animaux se déplaçant alors davantage), il appelle les automobilistes à la plus grande prudence aux abords des espaces boisés.



## Nécrologie

Le samedi 13 juin dernier, les chasseurs de Saint-Bauzille de la Sylve étaient sous le choc en apprenant la fin tragique de leur piqueur, Bernard Conesa dit "Lou Crapaud", qui s'est sacrifié pour tenter de sauver un enfant tombé à l'eau. Notre ami Bernard n'a malheureusement pas survécu à cet acte de courage. Enfant de la terre, Bernard s'identifiait depuis son plus jeune âge au monde de la chasse. A sa compagne, à son fils, à sa maman et à tous ses proches, la grande famille de la chasse héraultaise présente ses condoléances attristées.



# La Saint Hubert de Cournonsec : histoire d'une gestion acharnée



**Avec ses huit cent hectares de vignes et de garrigues que parcourent près de 120 chasseurs, dont vingt cinq actionnaires citoyens, la société communale de chasse de Cournonsec est l'exemple parfait de la gestion d'une chasse située en milieu périurbain... Pour maintenir de belles populations de petit gibier, il faut se battre.**

Composé d'environ 500 hectares de plaine viticole, contre 300 hectares de garrigues arides et rocailleuses, le territoire de la société fut jadis extrêmement riche en perdrix, lapins et grives, gibiers de base de la chasse populaire. Las, les passages de grives se sont raréfiés comme on le sait. Le lapin, victime des maladies, a vu ses populations décliner fortement. Dans le même temps, la perdrix subissait la disparition du vignoble, son habitat de prédilection. En effet,

Cournonsec fait partie des dix villages de l'Hérault qui ont le plus arraché en terme de surface viticole. Enfin, avec la disparition du pastoralisme, la garrigue se refermait à vitesse grand V, devenant chaque jour moins hospitalière pour la petite faune sédentaire.

### Du travail sur les espaces...

Première préoccupation des chasseurs locaux : ouvrir les milieux, lutter contre la déprise agricole et pastorale en garrigue, avant que le reboisement rapide

par les chênes verts et kermès n'en fasse une seule et vaste remise à sangliers, à l'exclusion de toute autre espèce. Cette année, durant plusieurs journées, le syndicat a entretenu pistes, chemins et coupe-feux avec le matériel qui était en sa possession, voire en location (tracteur, girobroyeur, débroussaillieur) afin que les derniers espaces ouverts de garrigue ne disparaissent sous les végétaux. Mais il ne suffit pas de maintenir les habitats du gibier, encore faut-il que les ressources alimentaires sur le territoire en permettent la survie. Ainsi, ce ne sont pas moins de trente petites parcelles de cultures qui ont été implantées en garrigue, pour un total d'environ cinq hectares de blé, luzerne et sorgho. Quand on voit la nature des sols dans la



**A Cournonsec, les points d'eau sont non seulement remplis en permanence, mais en outre régulièrement vidangés et nettoyés. C'est la condition sine qua non pour qu'ils soient bien fréquentés, d'après le président Bonnel**

### Les chasseurs et la mairie

Comme souvent dans les petites communes rurales, les relations sont au beau fixe entre la société de chasse de Cournonsec et leur municipalité. Conjointement, une cinquantaine d'hectares en garrigue ont été achetés pour les protéger de la construction et sauvegarder une partie du territoire chassable. Un beau geste pour l'environnement !



L'équipe dirigeante des chasseurs de Cournonsec

garrigue de Cournonsec, aride et rocaillieuse à souhait, on imagine le travail que les chasseurs ont dû abattre ! La mise en place des parcelles est soit annuelle, soit triennale selon les cultures choisies. La préparation des terres est assurée par les bénévoles du syndicat, une équipe d'une dizaine de chasseurs très motivés, grâce à un tracteur acheté par la Saint Hubert à cet effet. Autre impératif en garrigue : l'apport d'eau durant le printemps et l'été. Les abreuvoirs implantés sur le territoire de chasse évitent au gibier de longs déplacements synonymes d'exposition aux prédateurs. Les chasseurs de Cournonsec ont une préférence pour les grands abreuvoirs en béton sur géotextile, de véritables petits lacs, car leur contenance importante (environ 3000 litres) permet de réduire la fréquence du remplissage. Car, pour le président de la Saint Hubert Robert Bonnel, " ces ouvrages doivent être en permanence en eau, c'est la condition sine qua non pour qu'ils soient régulièrement fréquentés. Des campagnes de remplissage et de remise à niveau sont régulièrement réalisées par les membres du bureau et les bénévoles volontaires à l'aide de deux citernes de 1000 litres accrochées au tracteur. " Encore un travail important à fournir, puisque 12 gros abreuvoirs bétonnés parsèment les garrigues de Cournonsec, auxquels il faut ajouter 34 abreuvoirs plastiques d'une capacité de 50 litres.

### Et sur les espèces !

Gibier de base par excellence, le lapin est celui qui préoccupe le plus les membres du syndicat. Malgré les précautions prises à son égard et les aménagements réalisés, myxo et VHD freinent en permanence son développement. La situation n'est cependant pas catastro-

phique, les bonnes équipes " à lapin " réalisent encore des tableaux honorables, de l'ordre de 80 à 100 pièces par saison. Mais pour le syndicat, la population de lagomorphes doit impérativement augmenter, histoire d'éviter une pression excessive sur les autres gibiers. Ainsi, 14 " pôles d'intérêt " ont été créés sur le territoire, constitués chacun d'une garenne artificielle, d'un point d'eau et d'une culture à gibier. Dans la plaine, les chasseurs sont toujours à l'écoute des propriétaires mécontents et organisent si nécessaire des reprises au furet pour relâcher les animaux en garrigue.

Quant au lièvre, il se porte mieux. L'équipe du président Bonnel, composée de quatre à cinq personnes qui le chassent le lundi aux chiens courants réalise,

bon an mal an, près d'une dizaine de capucins, ce qui n'est pas si mal. Du côté de la perdrix, la situation est comme partout ailleurs. La mauvaise reproduction constatée en 2008 n'a pas amélioré l'état d'une population déjà bien affaiblie ; même si les efforts engagés par le syndicat ont récemment permis de reconstituer un petit cheptel dans la zone de plaine. Gageons qu'avec leur excellente entente, leur bonne volonté et leur bonne humeur, les chasseurs de Cournonsec finiront par obtenir des résultats à la hauteur de leurs ambitions et en retour de l'énorme travail d'aménagement qu'ils produisent chaque année !

### Le sanglier : la grosse bête qui monte !

Sur le territoire de Cournonsec et notamment dans les garrigues du massif de la Moure, les populations de sangliers sont depuis quelques années en hausse constante. Les chasseurs ont créé une diane, qui chasse en général le mercredi quand des traces fraîches sont relevées. En 2008, seize sorties ont été effectuées pour un tableau annuel de 26 sangliers. Soucieux de garder de bonnes relations avec les agriculteurs locaux, les chasseurs du Cournonsec pratiquent en outre l'agrainage de dissuasion pour protéger les cultures à risque.

### Robert Bonnel, portrait d'un homme heureux



Robert Bonnel, soixante deux ans, chasse depuis l'âge de seize ans, il en est donc à son quarante sixième permis ! Président du syndicat de chasse, ce dernier ne compte ni son temps, ni son énergie pour le maintien d'une chasse de qualité sur le territoire de Cournonsec. Issu d'une vieille famille du village, cet enfant du pays a reçu une médaille fédérale en 2009 pour ses trente cinq ans de présidence.

Mais, dans la famille, Robert n'est pas un cas isolé. En effet, chez les Bonnel, non seulement tout le

monde habite Cournonsec (ou le Mas de Bonnel voisin) mais surtout, tout le monde chasse : la femme du président, sa fille, son gendre, son fils, son oncle et tous ses cousins. Même son père, qui a eu 88 ans cette année, a tué deux sangliers la saison dernière. Très représentatifs de la chasse héraultaise, les Bonnel ont en effet pris goût, peu à peu, à la chasse en battue du sanglier. " Avant, confie Robert, nous étions avant tout des chasseurs de lièvre aux chiens courants. D'ailleurs, je le chasse encore dans les garrigues avec ma meute de 5 ariégeois. J'ai aussi 12 beagles harriers destinés à la chasse du sanglier que je pratique dans le secteur d'Aumelas. " Jadis menuisier, puis chef d'une entreprise de transport, ce jeune retraité consacre aujourd'hui la majeure partie de son temps de loisir à chasser et à aménager le territoire, il adore ça !

# La destruction des oies en Hollande

**Une mission parlementaire a été envoyée fin mai dans ce pays pour faire la lumière sur les destructions d'oies sauvages. Selon Yves Butel, président de l'Association des Fédérations Côtières qui faisait partie de cette délégation, la réalité dépasse la fiction !**



Cette mission était conduite par Jérôme Bignon, député de la Somme et président du groupe chasse de l'Assemblée nationale. Il était accompagné de trois représentants des associations cynégétiques, trois représentants des associations de protection de la nature, deux scientifiques, un représentant du cabinet du ministre et deux journalistes de France 3 Picardie.

Ils ont été profondément choqués par ce qu'ils ont vu et par ce qu'ils ont appris de leurs interlocuteurs hollandais membres des associations de chasse, de protection de la nature, des organisations agricoles, des instances scientifiques et du ministère de l'Agriculture.

## Les chiffres de la honte !

Selon les sources officielles néerlandaises (ministère de l'Agriculture), 109.000 oiseaux ont été "détruits" durant la campagne 2007/08, dont 43.000 oies cendrées, 40.000 oies rieuses et 22.000 siffleurs. Pour mémoire, le prélèvement réalisé par les chasseurs français est d'environ 20.000 oies, selon l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Ces destructions en Hollande, réalisées en automne et en hiver, ont pour but de réduire les dégâts agricoles causés par les oiseaux migrateurs.

Mais ces destructions, non comptabilisées dans ces 109.000 oiseaux cités plus haut, ne s'arrêtent pas là : du 1er avril au 30 septembre, elles se poursuivent sous d'autres formes.

- Tirs (prime de 5€ par oie abattue).
- Stérilisation des œufs (en les piquant, en les secouant, ou en les recouvrant d'huile de maïs). Cette technique scandaleuse réduit à 30 % seulement les couples qui amènent leur couvée à terme ; 70 % des autres n'auront pas d'oisons (source : province de Zélande).



*La chasse n'est-elle pas plus écologique que le gazage ?*

- Capture des oies en mue qui sont "euthanasiées" au bâton ou gazées.

- Maintien des oisons non-volants hors des zones agricoles (engrillagement) ce qui a pour effet de les faire mourir de faim, pratique révoltante.

Malgré ces programmes de destruction massive, les populations se développent : les comptages font état de "pics" atteignant 600.000 à 800.000 oies cendrées, 1.300.000 oies rieuses et 800.000 canards siffleurs.

Les dégâts donnent lieu à des indemnités considérables : 16 millions d'euros sont versés par le gouvernement aux agriculteurs, auxquels s'ajoutent 90 millions d'euros pour financer des exploitations agricoles spécialement transformées en "zones d'accueil". Ces zones d'accueil sont subventionnées à hauteur de 800€/ha, la moitié étant versée par le gouvernement néerlandais et l'autre moitié... par l'Europe.

## En contradiction avec la directive

La solution la plus logique et la plus

écologique aux problèmes aurait été de permettre aux chasseurs de prélever les oies en surnombre. Pourtant, le gouvernement a choisi ces alternatives pour le moins honteuses, en contradiction totale avec l'application de la Directive 79/409 et sans aucune polémique de la part des associations locales de protection de la nature.

Ces dizaines de milliers d'oiseaux abattus, sans parler des destructions d'été, illustrent l'aberration et la faillite d'un système visant à protéger au maximum des espèces en interdisant leur chasse, puis en commanditant des abattages de masse. Ces destructions sont la négation même de la gestion de la faune sauvage et de l'utilisation durable des ressources naturelles.

Les représentants des chasseurs de France s'offusquent de tels agissements et ne comprennent pas le mutisme des associations françaises de protection de la nature si promptes à ester en justice pour quelques jours de chasse en France, portant sur des quantités d'oiseaux négligeables.

# Un plan européen de gestion du cormoran

Un rapport sur l'établissement de ce plan de gestion vient d'être adopté à une large majorité par le Parlement européen.

**L**e cormoran est un oiseau marin de grande envergure. Il vit sur tous les continents sauf l'Amérique du Sud et l'Antarctique. Classé espèce protégée, il prolifère dans toute l'Europe. Ses effectifs ont été multipliés par 20 au cours de ces 25 dernières années et seraient compris aujourd'hui entre 1,7 et 1,8 million d'individus.

L'espèce est grosse consommatrice de poissons. Un grand cormoran mange entre 400 et 600 grammes de poisson par jour. Excellent plongeur, il peut nager jusqu'à une vingtaine de mètres de profondeur pour trouver ses proies. Il est accusé de dépeupler les rivières fréquentées par les pêcheurs à la ligne et n'hésite pas à s'attaquer à certaines piscicultures.

## Réformer la législation

Afin de revenir à une politique équilibrée des écosystèmes, qui prenne en compte d'une part la protection des oiseaux et d'autre part les objectifs tout à fait légitimes d'une exploitation durable des stocks de poissons, le parlement européen a adopté à une très large majorité (558 voix sur 732 députés) un rapport sur l'établissement d'un plan de gestion de l'espèce.

Il s'agit d'une première étape vers la réforme de la législation européenne, qui devrait permettre d'assurer d'une part un meilleur recensement et une meilleure localisation des populations de cormo-

rans et d'autre part d'organiser à terme une véritable régulation de l'espèce.

En effet, les régimes dérogatoires de régulation, actuellement appliqués dans presque tous les états membres afin de prévenir les dommages locaux, ne se traduisent pas par une atténuation durable du problème. Et malgré les appels répétés des parties intéressées (associations de pêcheurs, fermes aquacoles, scientifiques, représentants des régions, etc.) la Commission européenne n'a pas consenti à soumettre de nouvelles propositions

pour le règlement du problème cormoran.

Mais déjà les organisations environnementalistes s'activent pour que le tir du cormoran au fusil ne soit pas retenu comme moyen de régulation de l'espèce. Certaines préconisent des mesures de destruction des sites de nidification, le harcèlement durant la période de couvaison et la stérilisation des œufs par enrobage à l'aide d'huile. Or ces mesures sont jugées trop coûteuses. Encore une histoire qui va coûter cher au contribuable.

## 300.000 tonnes de poissons ingurgitées

Pour mieux mettre en évidence la menace qui pèse sur les stocks de poissons dans les étendues d'eau libre des côtes et de l'intérieur des terres, il faut noter qu'à raison d'un besoin quotidien de 400-600 grammes de poisson par individu, les cormorans capturent chaque année plus de 300 000 tonnes de poisson dans les eaux européennes. Dans nombre d'états membres, cela équivaut à plusieurs fois la production annuelle de la pêche professionnelle en eau douce et de l'aquaculture. A titre d'exemple, ce chiffre dépasse la production aquacole de la France, de l'Espagne, de l'Italie, de l'Allemagne, de la Hongrie et de la république tchèque réunies.

Les pertes sont tout particulièrement préoccupantes pour certaines espèces déjà menacées telles que l'anguille ou l'ombre.



# La demi-finale de la Coupe de France des Novices

C'est à Cers, non loin de Béziers, que s'est déroulé le 19 juillet dernier le Test d'Aptitudes Naturelles (TAN) organisé par le Club du Setter Anglais pour tester les qualités de jeunes sujets de la race.

Dans la foulée, s'est tenue le dimanche suivant la demi-finale régionale de la Coupe de France des Novices, organisée elle aussi par le Club, avec la société canine du Languedoc-Roussillon et le soutien financier de la Région.

C'est au domaine de Chazottes, dans la propriété du célèbre juge confirmateur Patrice Maffre-Baugé située sur la commune de Cers, que s'est déroulée le Test d'Aptitudes Naturelles (TAN) du Club du Setter Anglais, suivi par la demi-finale régionale de la Coupe de France des Novices organisée par le Club. L'occasion, pour le public, de voir ces chiens souples et félins dérouler leur grande quête dans de vastes parcelles de blés déchaumés. Du grand spectacle !

## Un TAN, c'est quoi ?

Premier jour, première épreuve ; le TAN ou test d'aptitudes naturelles, ouvert aux jeunes setters anglais âgés de six à trente six mois inscrits au Livre des Origines Française et titulaire soit d'un certificat de naissance, soit d'un pedigree définitif. L'épreuve est destinée à évaluer leurs aptitudes naturelles de chasse, c'est-à-dire à dépister les sujets qui réunissent les qualités minimales de la race. L'exercice est finalement très simple. Un perdreau est placé dans une parcelle de quelques hectares. Le concurrent entre sur le terrain avec son jeune sujet en laisse. Deux juges de travail l'accompagnent. Une fois lâché, le chien doit faire preuve d'un bon instinct de recherche, d'un arrêt ferme et d'un équilibre général satisfaisant (il ne doit pas avoir peur des coups de feu par exemple). En dix minutes, il doit trouver et arrêter l'oiseau. S'il y parvient, ce qui est souvent le cas, il obtient son TAN, qu'il court derrière l'oiseau ou pas. Cette épreuve apporte au chasseur propriétaire d'un jeune sujet quelques garanties minimales sur le potentiel de son auxiliaire.



" En tant que propriétaire d'un setter anglais, vous êtes possesseur d'une parcelle du patrimoine génétique de la race " rappelle le club en préambule. Donc, il est bon de participer à ce type d'épreuve, facile et agréable.

## Après le TAN, la Coupe de France !

Mais après le TAN, les choses se corrent un peu. En effet, lors de la première partie de l'épreuve, les meilleurs chiens, ou plutôt, ceux qui sont le plus " dans le style de la race ", présentant une quête ample, un galop souple et une vitesse suffisante, ont été invités à participer à une épreuve de barrage à l'issue de laquelle une dizaine de sujets furent sélectionnés pour la demi finale

Le setter anglais : pas une formule ! mais presque !



régionale de la Coupe de France des Novices. Le dimanche suivant l'épreuve du TAN, soit le 26 juillet 2009, ces quelques chiens se sont donc affrontés en demi-finale régionale pour déterminer quels seraient ceux qui iraient représenter notre région lors de la finale nationale de la Coupe de France en Eure-et loir, plus précisément à Beville-le-Comte.

## Les résultats

Voici les chiens, triés sur le volet, qui ont été choisis pour représenter notre région à la Coupe de France des Novices ;

- 1- Radentis Ugo à Mr Ducros
- 2- Claus de la Hêtraie Pourpre à Mme Sandra Fuentes
- 3- Bulle des Pesettes à Mr Philippe Vincent
- 4- Cora de l'Echo de la Forêt à Mr Rigaud

**Club du Setter Anglais, délégation Héraultaise : Mr Gilles Négron, (délégué 30 / 34) téléphone : 06 81 18 36 13**

# La chronique de l'UNUCR

## Les voies saines et froides, en dressage destiné au gibier blessé (partie 2)



*Un chien destiné à la recherche ne doit pas chasser*

### La consistance des voies

Sur une voie chaude la hauteur du couloir est fonction de la hauteur de l'animal. Il est alimenté par l'émanation directe de l'animal et par les réservoirs d'acides organiques laissés sur le sol et la végétation. Ce couloir est plus ou moins déporté par le vent. L'odeur naturelle émise par le gibier ne se superpose pas avec l'odeur de souffrance, de sang ou d'écoulements dus à sa blessure.

Les molécules en suspension dans l'air ont disparu, entraînées par le vent. Seules subsistent les molécules provenant des empreintes et de la végétation frottée. La voie froide s'étend sur une hauteur très faible et sur quelques dizaines de centimètres de largeur. On admet qu'une voie devient froide après 4 heures.

Lors d'une recherche de gibier blessé l'homme peut voir le sang et l'identifier par sa couleur, mais pas le chien qui ne sait qu'identifier une odeur. Il faut aussi penser au contre-pied où il s'agit seulement, pour le chien d'une voie qui s'élargit.

### Le sens des voies

Pourquoi un chien suit-il une piste dans le sens de marche de l'animal ? Cela tient de son instinct, conforté par le vieillissement de la voie dû à l'oxydation des acides organiques ou du sang.

### Application des voies saines et froides à la recherche, mais aussi pour faire le pied

Un chien destiné à la recherche ne doit pas chasser. Il doit rechercher nez au sol les émanations d'une voie froide. Correctement entraîné il doit être capable, sans se tromper et sans faire de change, de suivre une même voie d'animal sur parfois plusieurs kilomètres.

La piste de sang s'apparente à la voie saine et froide, mais seules les gouttes de sang émettent une odeur et tout sentiment inhérent à l'animal est absent. Le sang peut être régulièrement espacé et rapproché ou moucheté sur des distances inégales.

L'entraînement sur voies froides, directement avec le sentiment de l'animal et non plus avec du sang, peut commencer à 6 mois. Ne pas finir un entraînement sur une situation d'échec, quitte à réduire les difficultés.

La voie peut avoir 2 heures au début. Sa longueur sera fonction de ses progrès. Des voies de change seront rencontrées. Il conviendra alors de guider le chien, mais de le laisser prendre connaissance de ces voies.

### Le tracé des voies

Il s'agit de repérer un animal qui se déplace normalement et de noter son passage avec des points de repère (gros-

se souche, buisson ...). Ou alors si le sol permet de bien voir le pied, faire suivre cette voie en contrôlant l'empreinte laissée par l'animal. Si l'on n'est plus sûr d'être sur la même voie, arrêter immédiatement.

Toutes les espèces de gibier sont aptes à procurer de telles voies.

Autrement dit il est toujours possible d'entraîner son chien selon la pratique des sabots traceurs. Il s'agit d'une pièce de bois évidée en son centre et qui se fixe sous la semelle. La partie évidée est destinée à recevoir une patte de gibier. Il suffit alors de " se promener " avec un tel sabot et de baliser son parcours.

Une voie préparée au sabot traceur permet l'adjonction de voies dissuasives artificielles.

Le grand intérêt de cette méthode est de fidéliser le chien à des odeurs autres que celles émises par le sang, souvent absent lors des recherches.

Il ne faut pas perdre de vue que l'entraînement d'un chien sur piste artificielle, quel qu'elle soit, ne vaut que par les indications qui lui sont signifiées (voie de change, déconcentration...), par les relations au sein de l'équipe qui se forme, que par la mise en présence de sentiments présents sur la voie du gibier.

Ces seules raisons justifient impérativement d'y recourir.

# Le concours Saint Hubert 2009

L'épreuve départementale se déroulera le samedi 3 octobre à Lunel et la sélection régionale le samedi 14 novembre à Moulès et Baucels.

Pour participer il suffit d'être titulaire du permis de chasser validé et être accompagné durant l'épreuve d'un chien d'arrêt ou spaniel.

Les concurrents sont répartis en différentes catégories : " chasserresse " pour les dames, " junior " pour les moins de 20 ans, " trialisant " pour ceux qui ont l'habitude de concourir en field-trial et " chasseurs " pour tous les autres.

Chaque concurrent et son chien sont jugés sur leur aptitude à lever le gibier et à le tirer convenablement. Les juges attribuent des notes concernant le travail du chien et l'habileté du chasseur. Ce parcours dure 20 minutes. Au préalable, chaque participant doit répondre à quatre questions d'ordre cynophile et cynégétique. La plupart de ces questions sont tirées des épreuves de l'examen du permis de chasser.

Le candidat qui totalisera le meilleur score dans sa série sera qualifié pour la finale régionale qui aura lieu sur le domaine de Ginestous commune de Moulès-et-Baucels près de Ganges.

La qualification à cette épreuve ouvre les portes de la finale nationale qui se déroule chaque année à Rambouillet.



**DES PLAINES DE SEPTIMANIE**

**ÉPAGNEUL BRETON (Haute sélection)**  
**Chiots - Jeunes débouffés - Adultes dressés**  
**Pension 2010**

**Delphine et Fabien ROQUES**  
 180 chemin de la Condamine  
 34480 PUISSALICON

**04.67.36.21.24 - 06.10.19.77.72**

**[www.desplainesdesseptimanie.com](http://www.desplainesdesseptimanie.com)**

**Aliments pour vos Chiens**

**PERIS MONTARIAL**

**ENTRETIEN** 23% PROT 10% GRAS à partir de **9,90€ TTC** le sac de 20kg

**ACTIVITY** 28% PROT 14% GRAS à partir de **12,90€ TTC** le sac de 20kg

**Promo 110 au 30/10 -10% sur le 30/10**

**EXCEL** 30% PROT 18% GRAS à partir de **14,50€ TTC** le sac de 20kg

**PRIX DIRECT USINE**

Peris montariol - Ancienne rte de Bédarieux - 34000 Beziers - 04 67 31 12 12 - 15 dépôts dans le 34

## Inscription au concours Saint Hubert

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Téléphone : .....

souhaite participer au concours Saint Hubert organisé le samedi 3 octobre à Lunel

Droit d'inscription 35 euros Repas 20 euros Total .....

Règlement par chèque à l'ordre de Bernard Aussel - Saint Hubert

Bulletin à retourner accompagné du règlement à :

**Bernard Aussel, 758 Enclos des Lavandes - 34280 Carnon. Tél. : 06 82 44 67 02**

# Opération communication pour rétablir la légitimité de la chasse !

La fédération nationale des chasseurs lance une grande opération de communication au niveau national afin de revaloriser l'image de la chasse en France. Après une étude approfondie sur le sujet, la FNC a établi une feuille de route avec des objectifs précis dont nous vous présentons ici les traits majeurs.

## Pourquoi une campagne de communication ?

Différents rapports, appuyés par le vécu des chasseurs eux-mêmes, ont mis en évidence la nécessité absolue de réagir, par une stratégie de communication, pour répondre aux attaques nombreuses et parfois violentes, de la part des anti-chasse, mais aussi aux interrogations d'une grande partie de la population de non-chasseurs «matraquée» d'informations fausses et sans fondement réel.

Cette constatation a pour effet d'entraîner une image négative de la chasse, voire même culpabilisante pour certains chasseurs et, par extension favorise une désaffection des jeunes pour cette activité.

En effet, une activité, une passion, un loisir, un passe-temps ou un sport où, pour être réducteur, l'action de tuer est omniprésente, n'est pas exactement « tendance » et a pour but de rebuter une population jeune qui n'a connu et ne connaît qu'une société de plus en plus urbanisée et aseptisée.

Il est donc temps, si nous ne voulons pas assister lentement mais sûrement au déclin de la chasse, de réagir et de rétablir sa légitimité.

## Le plan de la campagne

Développer une communication globale dans la perspective d'adopter une ligne de conduite générale et un discours commun à tous les chasseurs.

Faire en sorte que la chasse soit reconnue et défendue pour ce qu'elle est réellement.

## Les objectifs

1 – Revaloriser l'image de la chasse



D'abord auprès des chasseurs eux-mêmes et susciter leur fierté, en leur apportant, au travers de tous ses aspects, souvent méconnus, les arguments nécessaires leur permettant de faire eux-mêmes la démonstration du bien-fondé de cette activité et lui rendre ses lettres de noblesse.

Auprès du public, ensuite.

2 – Faire des chasseurs, des vecteurs d'image de la chasse  
Des chasseurs déculpabilisés, « bien dans leurs bottes », auront valeur d'exemples et seront autant de vecteurs d'une image positive vers l'extérieur.

« Un chasseur est un exemple pour celui qui ne l'est pas, un exemple ou un rejet »

3 – Recruter des nouveaux chasseurs notamment auprès de la cible jeune, qui permettra à la chasse de perdurer.

## Les axes de la campagne

La « colonne vertébrale » de la campagne s'appuie sur différents thèmes inhérents à la chasse et choisis pour leurs aspects particulièrement méconnus, mais néanmoins fédérateurs, et constituent les fondations de toute la communication.

Volontairement, le discours adopté ne parle pas des chasseurs mais de la chasse.

Volontairement, les animaux sont quasiment absents des visuels.

**Chaque chasseur doit relayer sur le terrain  
cette campagne de communication.**

# SABATIER J.

Armurier diplômé de Saint Etienne

Deux points de vente

Armurerie des Monts d'Orb  
6 avenue Marcellin Albert  
34600 Héré pian  
04 67 95 60 64

Armurerie Sabatier  
Rue Anatole France  
34120 Pézenas  
04 67 98 10 40

**DES PROS**

**DES PRIX**

**Pour des meilleurs résultats :**

- mise en conformité de vos armes dans nos ateliers
- montages et réglages d'optiques
- réglages en stand de tir
- réparations toutes marques

**Grand choix de vêtements et de chaussures**

**Exemple :**

- Balles calibre 300WM\* à partir de 17,80€
- Balles 9,3X62\* à partir de 19,80€
- Balles 7RM\* à partir de 19,80€
- Carabine Benelli Argo 270WSM\* à partir de 1195€
- Fusil superposé bécassier\* à partir de 590€
- Cartouches\* à partir de 3,60€ les 25

Disponibilité dans toutes les grandes marques : Browning, Beretta, Benelli, Winchester, Fair, Aimpoint,...etc

**Bushnell  
Holosight \*  
299€**



\* quantités limitées